

Epître aux Galates

ME 1882 page 109

Epître aux Galates	1
Introduction	1
Chapitre 1.....	3
Chapitre 2.....	15
Chapitre 3.....	21
Chapitre 4.....	30
Chapitre 5.....	36
Chapitre 6.....	41

Introduction

L'épître aux Galates a été écrite à l'occasion du fâcheux effet produit par l'activité de certains chrétiens, qui voulaient maintenir la permanence de la loi judaïque et affirmaient que la vraie foi en Christ ne suffisait pas pour le salut. Ils enseignaient qu'après avoir abandonné le paganisme et l'idolâtrie, et avoir été baptisés, et s'être ainsi joints à l'assemblée chrétienne, ceux qui avaient cru devaient se faire circoncire et observer tous les préceptes de la loi de Moïse; autrement, disaient-ils, «vous ne pouvez être sauvés» (voyez Actes des Apôtres 15: 1, 5). A ce fâcheux et faux enseignement, ils ajoutaient la négation du ministère et de l'apostolat de Paul, disant qu'il n'avait pas été envoyé par Pierre et les autres apôtres, et insistant ainsi, comme on le fait encore de nos jours, sur la succession apostolique.

Or Paul ne bat pas en retraite devant cette attaque, que, d'ailleurs, il rencontrait partout. Mais ici tous les Galates s'étaient laissés entraîner par le mal, et Paul présente la pointe de l'épée à l'ennemi, — car c'était bien réellement l'oeuvre de l'Ennemi des âmes, — afin que la vérité de l'évangile fût maintenue au milieu de ceux qui étaient ainsi abusés. L'apôtre insiste sur ce qu'il est impossible d'ajouter la loi à l'évangile, bien que l'évangile confirme pleinement l'autorité de la loi comme donnée de Dieu. Si l'on est sous la loi, il faut l'accomplir et faire tout ce qu'elle exige, mais il s'ensuit que Christ est mort en vain.

Paul déclare aussi que la succession apostolique n'est qu'une fable, que le ministère n'a pas sa source dans une mission venant des hommes ou par le moyen d'hommes, mais qu'au contraire, il dérive immédiatement de Christ lui-même et de Dieu, par la puissance et l'opération du Saint Esprit. Paul se glorifie d'être indépendant de Pierre et des autres

apôtres, ce dont on lui faisait un reproche, comme s'il lui manquait quelque chose, et qu'on alléguait pour récuser son autorité apostolique qu'il tenait directement du Seigneur. C'est par là qu'il commence son épître.

Il est digne de remarque que Paul est plus affecté par l'état des Galates qui se plaçaient sous la loi, que par celui des Corinthiens qui marchaient très mal. Il ne voulait pas aller voir ces derniers, mais il dit d'eux tout le bien qu'il peut, afin de les rappeler à une marche en harmonie avec le christianisme. Mais en écrivant aux Galates, il s'élève immédiatement contre le mal dans lequel ils étaient tombés, sans une parole de grâce (sauf la bénédiction par laquelle il commence toutes ses épîtres); sans salutations à la fin, sans un mot qui montrât cette affection dont cependant son coeur était rempli. Tout est sec et sévère. Est-ce parce que son amour s'était refroidi? Au contraire, c'est parce qu'il était rempli d'amour, et il le montre clairement. «Mes enfants», dit-il, «pour l'enfantement desquels je travaille de nouveau jusqu'à ce que Christ ait été formé en vous». Paroles touchantes, qui font bien voir le coeur de l'apôtre. Il n'en était pas ainsi de Moïse, qui n'avait pas été capable de porter la charge du peuple, et refusait la pensée de l'avoir enfanté seulement une fois (voir Nombres 11: 11, 12).

Les Galates avaient quitté les fondements de la foi chrétienne, au moins à l'égard des moyens d'en appliquer l'efficace à l'âme. Ils n'avaient pas abandonné la vérité quant à la personne de Christ, ni la foi qui le reconnaît, mais sous le rapport de la justification de l'âme, ils avaient totalement laissé le terrain de la foi. Ils ne croyaient pas à la suffisance de l'oeuvre de Christ; selon eux, il fallait y ajouter l'observation de la loi de Moïse. C'est là la source de toute la corruption qui s'est introduite dans l'Eglise; non pas, peut-être, sous la même forme et ouvertement, mais c'est la même quant au principe dirigeant. Selon ce principe, les oeuvres sont nécessaires pour la justification, et la bénédiction s'obtient par le moyen d'ordonnances.

La différence entre ce système et le christianisme est fondamentale. Celui-ci fait découler la vie de l'opération de l'Esprit de Dieu par le moyen de la Parole, celui-là, des ordonnances et des oeuvres de l'homme. L'un présente l'homme comme un pécheur qui doit naître de nouveau, ce qui se fait par l'Esprit de Dieu et par la Parole; il montre qu'ayant été appelé par la grâce de Dieu, le croyant se trouve parfaitement et pour toujours justifié par le sang de Christ, c'est-à-dire par l'oeuvre qu'il a accomplie sur la croix, et que, accepté en Christ devant Dieu, il est un homme nouveau, créé en Christ pour les bonnes oeuvres qui manifestent la vie qu'il a reçue. L'autre système enseigne que l'homme pécheur naît de nouveau dans l'ordonnance du baptême, et qu'il est pardonné (quand il n'a pas encore commis des péchés); ensuite il reçoit la grâce par le moyen de diverses ordonnances, est pardonné de nouveau de temps en temps pour de certains petits péchés véniels, par le sacrement de pénitence, et aussi quand il reçoit l'hostie dans la communion, et finalement va dans le purgatoire pour être puni, afin que Dieu soit satisfait par la somme de souffrances endurées selon les péchés commis (*). Dans ce système l'on gagne la vie par les bonnes oeuvres, avec l'aide des sacrements.

(*) La croyance commune que les flammes du purgatoire purifient l'âme est opposée à la vraie doctrine catholique; ceux qui ne sont pas justifiés ne vont pas dans le purgatoire, ils sont jetés dans l'enfer.

Le christianisme enseigne, au contraire, que le croyant est parfaitement justifié devant Dieu par l'oeuvre de Christ, en qui il croit, qu'il est participant de la vie divine, qu'étant scellé par le Saint Esprit, il a la paix avec Dieu, et qu'il attend que Christ vienne pour le prendre avec lui dans le ciel où il est allé nous préparer une place. L'apôtre insiste sur cette vérité de la justification par la foi, et sur ce qu'il y a en nous une nouvelle création, une nouvelle vie, affirmant que si l'on ajoute quelque chose à Christ, que si quelqu'un cherche le salut par sa propre obéissance, Christ est mort en vain. C'est un autre évangile, qui n'est pas et ne peut être un évangile. Examinons maintenant attentivement ce que l'apôtre nous dit.

Chapitre 1

Paul commence, comme je l'ai dit, par l'histoire de son appel au ministère; il montre comment il a été fait apôtre. Il déclare lui-même directement, abruptement, pour ainsi dire, et avec hardiesse, qu'il est apôtre (ce que l'on niait), mais non de la part des hommes, ni par l'homme; ni par Pierre, ni par aucun autre quel qu'il pût être, mais ce qui valait beaucoup mieux, «par Jésus Christ et Dieu le Père qui l'a ressuscité d'entre les morts», vraie source de toute bénédiction et de toute autorité. C'est toujours la manière de faire de ceux qui n'aiment pas la vérité, que de demander par quelle autorité on l'annonce. On a fait cette question au Seigneur lui-même; on l'adressait aux apôtres, et il en est de même aujourd'hui. L'autorité ecclésiastique, comme telle, comme établie par le moyen d'ordonnances, est toujours ennemie de la vérité. Quand ses ministres s'appuient sur l'autorité, ils sont accrédités comme venant de Dieu, mais ils ne permettent pas à Dieu lui-même d'agir en dehors de ces ordonnances qui leur donnent de l'importance.

Paul ne voulait reconnaître d'autre source de son ministère que Dieu et le Seigneur Jésus Christ, qui l'avait choisi et préparé pour son service, qui l'avait appelé et ensuite l'avait formellement envoyé par le Saint Esprit. Les preuves de son apostolat étaient ses succès et les miracles qu'il avait accomplis. Or la foi des croyants devait reposer sur la puissance du Saint Esprit, qui avait été manifestée en Paul et qui avait été efficace dans leurs propres coeurs. Dieu était libre d'envoyer son évangile aux gentils, et de le leur faire parvenir par les moyens qui lui semblaient bons. Il avait choisi Paul et en avait donné des preuves par la puissance du Saint Esprit. Le fruit manifestait ce qu'était l'arbre. Tel est le seul vrai ministère, bien que tous ne soient pas apôtres.

(verset 2). Paul, en écrivant aux Galates, unit à soi tous les frères qui étaient avec lui. En recevant le judaïsme, les Galates se plaçaient eux-mêmes en opposition avec tous les chrétiens qui avaient été illuminés par la vérité céleste, et qui, par grâce, jouissaient de la vraie liberté chrétienne. Les Juifs pouvaient bien, pour maintenir leur propre gloire, chercher à assujettir les âmes à un système aboli par la mort de Christ; mais le temps en

était passé. Il s'agissait de la liberté de la parole de Dieu, c'est-à-dire de Dieu lui-même, qui certainement était libre d'envoyer son évangile, son salut, partout où il le voulait, et par les moyens qu'il lui plaisait de choisir. Il accomplit toujours ce qu'est sa volonté, et le portier (le Saint Esprit et la providence de Dieu) ouvre les portes, comme ce fut le cas pour le Seigneur, seule tête du vrai ministère.

Or les miracles ne s'opèrent pas pour prouver le ministère; Jean Baptiste et les prophètes parmi les Juifs n'en ont pas accompli. La parole et le fruit qu'elle porte sont l'évidence de la réalité du ministère: la parole, par la vérité elle-même, et les fruits, par leur caractère et leur puissance. Il peut y avoir opposition et persécution, mais cela n'est rien de nouveau; le Seigneur et les apôtres les ont rencontrées en dépit des miracles les plus puissants. Dieu accomplira ses propres desseins, et sa parole ne retournera pas à lui sans avoir prospéré dans les choses pour lesquelles il l'aura envoyée.

La loi s'applique à l'homme dans ce monde; elle suppose qu'il appartient à ce monde, et elle est pour lui une règle d'après laquelle il doit se conduire comme enfant d'Adam déchu. Elle trace à l'homme son devoir dans toutes les relations où il se trouve, soit avec Dieu, soit avec son prochain. A cela s'ajoute la défense de convoiter, défense qui juge non seulement la conduite extérieure, mais aussi les mouvements intérieurs du cœur. Il se peut qu'un homme garde extérieurement les commandements, et se croie juste, mais la chair étant mauvaise et pécheresse, il ne peut manquer de découvrir la convoitise dans son cœur. Une marche extérieurement droite peut produire la propre justice, mais devant Dieu qui sonde les cœurs, la présence de la convoitise, qui est toujours péché devant ses yeux saints, nous constitue pécheurs et nous rend impropres pour le ciel.

Nous n'avons pas seulement commis des péchés: nous sommes pécheurs; aussi le faux christianisme ne veut pas reconnaître que la convoitise en ceux qui sont baptisés soit péché. Il n'a aucun vrai remède pour le mauvais arbre; la loi n'en fournit point. Elle juge les péchés; là où Dieu agit, elle peut dévoiler le péché; mais elle ne l'ôte point. Elle ne saurait justifier l'âme, si elle trouve en elle des actes de péché ou le péché. Elle ne peut donner une vie nouvelle; ce n'est pas l'oeuvre qui lui est assignée. Elle est la règle donnée de Dieu, investie de son autorité sur les enfants d'Adam, comme responsables dans ce monde: en conséquence, ils sont perdus, car nul enfant d'Adam n'est sans convoitise, ou même sans avoir commis des péchés positifs. Or la loi prononce la malédiction sur ceux qui ont péché, et elle défend aussi la convoitise: elle ne peut faire autrement comme étant la parfaite loi de Dieu. La grâce, au contraire, Christ, le Fils de Dieu, vient pour nous racheter et nous délivrer de la condition dans laquelle nous sommes par suite du péché d'Adam et de nos propres péchés. Christ s'est donné lui-même, en sorte qu'il nous délivrât du présent siècle mauvais, selon la volonté de notre Dieu et Père (verset 4): et si nous faisons profession d'être chrétiens, nous faisons profession d'être morts avec Christ et de n'être plus du monde qui l'a rejeté, de n'être plus dans la chair, qui a été crucifiée avec lui.

(verset 6). Comme je l'ai dit, l'apôtre commence abruptement, en reprochant aux Galates leur infidélité et leur inconstance. Ils avaient abandonné la vérité de l'évangile qu'ils

avaient reçu de l'apôtre, c'est-à-dire la grâce révélée en Christ, afin de passer à un autre évangile qui, en réalité, n'en était pas un autre, ou différent, mais la corruption de l'évangile de Christ. De plus, ils abandonnaient le seul vrai évangile, pour se mettre sous la loi, — eux qui avaient été appelés par grâce car il y avait des gens qui les troublaient, et qui voulaient pervertir l'évangile du Christ. Il n'y a et il ne peut y avoir qu'un évangile; Dieu a donné un seul évangile pour le salut des pécheurs.

Dans sa grâce infinie, et uniquement par grâce, Dieu a donné son Fils unique, afin qu'il devînt un homme et mourût pour nous. L'unique source de tout a été son amour; personne ne lui a suggéré ou persuadé d'avoir compassion des pécheurs. Nul, si ce n'est Dieu lui-même, ne pouvait sentir divinement, et nul, si ce n'est une personne divine, ne pouvait accomplir ce qui était nécessaire. Le Père lui forma un corps, et lui, le Fils, vint pour faire la volonté du Père, qui était de sauver. Grâce soient rendues à Dieu, le Fils a accompli l'oeuvre qui lui avait été confiée, et le Saint Esprit a annoncé cet évangile, savoir que l'amour de Dieu a été manifesté dans le don de son Fils, et que lui, ayant achevé son oeuvre, est assis, comme homme, à la droite de Dieu, — et avec cet évangile, Dieu amène les âmes à la repentance.

Dieu lui-même n'a point et ne peut point avoir un autre évangile. Il ne saurait oublier l'oeuvre de son Fils, dans laquelle il a trouvé une satisfaction parfaite, par laquelle il a été pleinement glorifié. Il ne peut pas proclamer un autre évangile, ni y ajouter quelque chose de la part de l'homme, comme si l'oeuvre de Christ était imparfaite et qu'il fallût la compléter. Christ, comme homme, est assis à la droite de Dieu, parce qu'il a accompli l'oeuvre du salut pour tous les croyants, ayant fait par lui-même la purification de leurs péchés. Et après qu'il se fut assis à la droite de la Majesté dans les cieux, l'oeuvre qui nous sauve a été déclarée être achevée. Maintenant donc, tout enseignement qui demande quoi que ce soit d'autre, qui prétend ajouter quelque chose de l'homme pour la compléter, nie la perfection de l'oeuvre de Christ, c'est-à-dire nie qu'il a achevé l'oeuvre de la rédemption. Que l'Esprit de Dieu agisse dans le coeur pour produire en nous le sentiment de notre culpabilité devant Dieu et le besoin que nous avons du sacrifice de Christ; que nous avons besoin d'être nés de Dieu pour entrer dans *son* royaume et de plus, que le Saint Esprit qui demeure dans le chrétien, produise des fruits qui conviennent à la nouvelle vie à laquelle nous participons par grâce, — tout cela est vrai; mais pour l'oeuvre de la rédemption, pour que le péché fût ôté et que nous en fussions purifiés, pour que nous devinssions justice de Dieu en Christ, Dieu ne veut rien d'autre que la mort de Christ. Dieu a montré qu'il a accepté cette mort, en ce qu'il a ressuscité Christ d'entre les morts, et qu'il l'a placé comme homme à sa droite dans la gloire qu'il avait avant que le monde fût. Dieu ne veut pas permettre que l'homme ajoute quelque chose à cette oeuvre; quoi que ce fût, ce serait nier la suffisance de l'oeuvre de Christ.

Les hérétiques de cette espèce ne disent pas que Christ n'ait pas achevé son oeuvre, et les faux docteurs judaïsants parmi les Galates ne le disaient pas non plus. Mais ils insistaient sur ce que l'homme doit de son côté ajouter ses oeuvres, la loi, la circoncision,

et que Dieu ayant fait sa part, l'homme maintenant avait à faire la sienne. Et c'est toujours ainsi qu'agit un homme qui ne se connaît pas lui-même, qui ne reconnaît pas qu'il n'est qu'un misérable pécheur perdu qui aurait dû garder la loi, qui était sous la responsabilité de le faire, mais qu'il a manqué, et que sa chair ne se soumet pas à la loi de Dieu et qu'aussi elle ne le peut.

L'homme sent sa responsabilité, mais au lieu de dire: hélas! j'ai manqué; je suis coupable et perdu; je ne puis pas satisfaire aux exigences de la loi; il cherche à se faire une justice quand il est trop tard. Les faux docteurs, qui ne connaissent pas la grâce de Dieu ni la valeur de l'oeuvre de Christ, se servent de la loi pour établir leur propre justice. Comme la conscience ne peut pas être pure, satisfaite et tranquille devant Dieu, ni se rendre telle, les hommes ont inventé divers moyens pour la tranquilliser, sans la purifier. Ils font ainsi l'oeuvre du diable, en empêchant la conscience de sentir la profondeur du péché auquel l'homme s'est accoutumé et qui règne dans la chair. C'est ce qui arrive toujours par le moyen des ordonnances (*): l'homme peut les accomplir, mais rendre la chair sainte, c'est ce qu'il ne peut pas. Dieu donne une nouvelle vie en Christ, qui est venu afin que nous vivions par lui. Mais l'homme aime à agir suivant son propre plaisir et à faire sa volonté, et non point à se soumettre de coeur à Christ. Il sent sa responsabilité, et, afin d'apaiser sa conscience, il accepte de la main des hommes ces moyens qu'ils lui présentent, et qu'ils prétendent venir de Dieu et avoir son autorité, tandis qu'ils cherchent uniquement, comme l'apôtre le dit, à se glorifier dans la chair de ceux qui les écoutent, pour leur propre avantage et pour les tenir sous leur autorité.

(*) Nous avons deux ordonnances chrétiennes: le baptême et la cène du Seigneur; mais toutes deux se rapportent à la mort de Christ; de sorte qu'au lieu de nous lier au monde, elles sont le témoignage que, par la mort de Christ, nous en sommes totalement séparés; que c'est un Christ qui a été mort qui est l'objet de la foi, et que c'est comme morts que nous jouissons des privilèges chrétiens.

Zélés et ardents (si vous les croyez) pour la gloire de Dieu et pour l'autorité de ses commandements, ils prennent possession de cette autorité par le moyen des règles qu'ils imposent aux autres, l'exerçant à leur gré sur la conscience, et ainsi sur l'homme lui-même. Comme le dit le Seigneur Jésus: «ils annulent les commandements de Dieu par leurs traditions». Ainsi faisaient les pharisiens si fortement condamnés par le Seigneur. Ainsi font de nos jours ceux qui ne suivent pas la parole de Dieu, qui ne veulent pas permettre aux chrétiens d'être enseignés par la Parole, par les Ecritures *qui leur sont adressées par Dieu lui-même* et auxquelles, par conséquent, ils sont tenus d'obéir. Ils ne veulent pas, dis-je, que les autres, apprenant humblement avec l'aide de l'Esprit de Dieu, qui appartient à tous les croyants, suivent les préceptes de cette Parole, et jouissent de la bénédiction qui se trouve dans une foi pure, et qui nous est présentée dans l'Ecriture.

Ils placent toujours les âmes sous la loi, à laquelle ils ajoutent les traditions, et comme ils les tiennent en leurs propres mains, ainsi que l'interprétation de la parole de Dieu, ils peuvent enseigner ce qui leur plaît. Que les croyants se rappellent que si un maître — et Dieu est maître sur chaque conscience — avait donné à ses serviteurs des commandements et des directions, ou qu'un père en eût donné à ses enfants, et que quelqu'un empêchât

ces commandements et ces directions d'atteindre directement et de la manière dont ils ont été donnés, les serviteurs ou les enfants, il porterait atteinte à l'exercice de l'autorité du maître ou du père, et de plus priverait de leurs droits les serviteurs ou les enfants (*).

(*) Nous croyons utile de faire remarquer que ces articles sur l'épître aux Galates sont traduits de l'italien, et adressés à des âmes qui sont en rapport avec le papisme. (Réd.)

Or toutes les Ecritures sont en fait adressées au peuple juif, ou aux croyants qui sont maintenant fils de Dieu par la foi, et personne n'a le droit d'empêcher ceux pour qui elles sont écrites, de connaître quelles révélations et quels préceptes leur ont été donnés. Celui qui agit ainsi s'oppose à l'autorité de Dieu qui a donné ces révélations, et a placé tous les siens sous l'obligation d'obéir aux préceptes qui y sont renfermés.

Dieu peut accorder des dons, dans le but d'aider les croyants à suivre ses préceptes. Paul aidait ainsi les Galates, dans cette épître même; mais les vrais serviteurs de Dieu n'ont jamais cherché à ôter des mains de ses enfants, sa Parole qui est leur bénédiction et leur lumière. C'est par elle, en effet, qu'il s'adresse lui-même à leurs âmes, faisant voir que, dans sa grâce infinie, il a voulu leur parler et leur communiquer, au milieu des ténèbres de ce monde, la connaissance de son amour et de sa volonté, pour leur montrer le sentier dans lequel ils puissent marcher en simplicité, en dépit de l'ennemi de leurs âmes, et jouir — bonheur immense! — de l'amour de Dieu et de la lumière de sa face. Quelle grâce immense, que Dieu daigne, dans un monde tel que celui-ci, nous communiquer ses propres pensées: la lumière divine dans les ténèbres. C'est une chose terrible d'enlever aux âmes ces divines communications et de les cacher aux yeux de ceux qui lui appartiennent. Hélas! l'homme n'est que trop disposé à les négliger; mais les ôter aux âmes qui désirent les avoir, est une iniquité; c'est une opposition ouverte à la grâce souveraine de Dieu qui les a données. Ceux qui cherchent à dominer sur les âmes à la place de Dieu, leur ôtent la révélation qu'il a donnée pour elles. Ils sont alors libres de prêcher et d'enseigner ce qui n'est pas selon la parole de Dieu, et d'imposer à l'homme le joug de la loi et des traditions, aussi bien que leur propre autorité.

Les formes sous lesquelles se manifeste cet abandon de la vérité, peuvent différer, mais le principe en est toujours le même; c'est la loi, les traditions et l'autorité de l'homme, imposées aux âmes. Parmi les Galates, c'était ouvertement la loi judaïque et la circoncision, par lesquelles on voulait les obliger d'observer tout le système juif et de se soumettre à l'autorité des scribes et des pharisiens. De nos jours, c'est encore la loi et les traditions humaines et ensuite l'autorité cléricale, que l'on met à la place de l'autorité directe de la parole de Dieu.

Mais, dira-t-on, n'y a-t-il donc pas des hommes désignés de Dieu pour enseigner les autres? Certainement. Dieu, par le Saint Esprit, accorde différents dons: l'évangéliste, le docteur et le pasteur; et ces dons sont exercés par la grâce du Saint Esprit, sous l'autorité du Seigneur Jésus. La différence entre les divers dons de Dieu et le clergé est la suivante: les dons qui sont vraiment de Dieu s'exercent en appliquant la parole de Dieu à la conscience, et la Parole garde toujours sur l'âme sa suprême et absolue autorité. Tout se

rapporte à cette autorité. Le clergé, au contraire, se place lui-même entre l'âme et Dieu, comme s'il possédait l'autorité divine; ainsi la parole de Dieu disparaît et n'agit pas directement de la part de Dieu; l'âme ne va pas à Dieu, ne lui est pas immédiatement assujettie, mais à l'homme; la lumière même de Dieu ne brille pas en elle, la conscience ne se trouve pas elle-même en la sainte présence de Dieu, le coeur n'est pas illuminé des rayons de son amour. Une crainte servile prend la place de la confiance et de la joie. Dieu n'est pas pour le coeur un Sauveur et un Père, mais un Dieu de jugement qui exige jusqu'au dernier quadrain. La grâce de Dieu est inconnue, la loi n'est pas accomplie, et le coeur plein de terreur se soumet à un pauvre pécheur tel que lui-même. L'homme se dégrade, au lieu d'être à la fois élevé et humilié par la présence de Dieu, et par la communion avec lui. S'il commet le péché, sa conscience est tranquilisée par un homme, sans être purifiée; et enfin, dégoûté de tout, il néglige et finit par abandonner entièrement la religion et la crainte de Dieu.

L'évangile de la grâce, annoncé à toute création sous le ciel, avait été commis spécialement à Paul par le Seigneur lui-même, comme l'évangile parmi les Juifs l'avait été à Pierre. Paul maintenait cet évangile dans sa pureté, comme venant de Dieu même. Un ange même n'avait pas le droit de l'altérer; et Paul prononce anathème et malédiction sur quiconque annoncerait un évangile différent. Comment pouvons-nous savoir ce qu'il enseignait? La réponse est simple. Lisez ce qu'il a écrit, et remarquez qu'il l'adresse à tout le peuple chrétien, même à ceux qui abandonnaient la vérité.

Les paroles ardentes de l'apôtre sont bien remarquables. Le Saint Esprit nous a donné le témoignage de Dieu même, que si un ange venait pour enseigner ce que l'apôtre n'avait pas enseigné, il serait sous la malédiction de Dieu, — il serait anathème. Peu importe qui il pouvait être, s'il contredisait le témoignage de Dieu. Paul savait bien qu'il avait reçu cet évangile de Dieu lui-même, et celui qui s'y opposait, s'opposait à l'autorité de Dieu et à la vérité que, dans sa grâce, il avait fait connaître.

Que les chrétiens fassent attention aux paroles solennelles de l'apôtre. Nous les avons dans cette épître, aussi bien que dans les autres qu'il écrivit. Elles sont la pierre de touche de tout enseignement, et nous avons besoin de les étudier, afin de savoir si celui qui parle, nous enseigne la vérité de Dieu. Si solennel était ce point, et l'apôtre le sentait si profondément, qu'il répète encore ce qu'il avait dit précédemment, que quiconque prêcherait un évangile différent de celui que les Galates avaient reçu de lui, serait anathème. Dans ce qu'il annonçait, l'apôtre ne cherchait point à plaire à l'homme ni à le satisfaire. S'il avait cherché à plaire aux hommes, il n'aurait pas été serviteur de Jésus Christ. C'était à lui, et à lui seul, qu'il devait chercher à plaire; abandonner l'évangile n'en aurait pas été le chemin.

(verset 11). Il commence donc en déclarant que l'évangile qu'il prêchait, n'était pas selon l'homme. Il ne l'avait pas reçu de l'homme, ni de Pierre, ni d'aucun autre. Ce n'était pas par l'homme, mais par la révélation de Jésus Christ. Il ne l'avait appris d'aucun homme, il le tenait directement des lèvres du Seigneur, lorsqu'il se révéla à lui en gloire. Parmi les

chrétiens à Jérusalem, il avait été un ennemi et un persécuteur. Jésus Christ lui-même lui avait enseigné l'évangile, et lui avait révélé la vérité. Il pouvait bien la tenir fermement, refusant tout ce que l'homme voulait y ajouter, quel que fût le prétexte qu'on fit valoir pour enseigner mieux que le Seigneur lui-même, soit en cherchant à ajouter la loi à l'évangile, soit en prétendant connaître, pour produire la sainteté, une voie meilleure que celle de Dieu.

En général, ce qui manque à l'homme n'est pas la connaissance de ce qui est droit, mais bien la puissance pour résister à la convoitise et pour la vaincre, en soumettant la chair, et en étant rempli de motifs qui nous conduisent dans le chemin de Dieu, dans lequel le coeur aime à lui plaire. Christ est tout cela, comme puissance, comme mobile et comme chemin, si nous suivons ses traces. De lui, nous recevons le Saint Esprit, qui nous fait désirer de connaître sa volonté et nous rend capables de la faire. La loi ne donne ni vie, ni force, ni objet qui nous attire. Si nous marchons par le Saint Esprit, nous gardons la loi; il n'y a point d'autre moyen de le faire.

(verset 13). Ayant ainsi établi qu'il n'avait pas reçu l'évangile par le moyen de l'homme, l'apôtre est conduit à raconter l'histoire de sa vie. Les Galates la connaissaient déjà, mais il la répète, parce qu'elle montre la source de l'autorité qu'il possédait pour annoncer l'évangile, comme il lui avait été confié par Christ lui-même, dont il avait vu la gloire céleste, et qui l'avait envoyé pour le prêcher. Paul avait été un persécuteur, zélé pour la loi, et avait cherché à faire disparaître de la terre le nom de Christ. Il avait été pharisien, vivant selon la secte la plus stricte de sa religion, persécutant de toute sa force l'Eglise de Dieu et la dévastant. De plus, il avait dépassé plusieurs de sa propre nation et du même âge que lui, dans la connaissance et l'observation du judaïsme, étant extraordinairement zélé pour les traditions des pères. Il était gouverné par la loi et les traditions.

Nous voyons en Saul de Tarse un homme zélé et religieux, irréprochable aussi dans toute sa conduite. Dieu qui, de fait, l'avait mis à part dès le sein de sa mère, intervient, l'appelle par sa grâce, et révèle en lui son Fils, afin qu'il le prêche parmi les nations. Les voies de Dieu à cet égard sont dignes de toute notre attention. Il prépare d'abord un vase, un homme plein d'énergie, courageux, hardi, prêt à tout entreprendre, plein de zèle pour la cause qu'il a épousée et qui, de plus, n'a rien dans sa vie qui puisse lui être reproché quant à la loi; c'est un homme d'un esprit puissant, capable d'aborder les sujets les plus élevés, et sachant cependant condescendre à s'occuper des plus petits détails et à penser aux circonstances individuelles avec un coeur plein d'affection. Enseigné de Dieu, il pourra, par grâce, comprendre les vérités les plus élevées et les plus glorieuses, et en même temps entrer pleinement dans les relations d'un pauvre esclave fugitif avec le maître loin duquel il a fui. D'un naturel indépendant, il avait assez de grandeur d'âme pour se soumettre à tous ceux qui avaient une position qui leur donnait le droit d'exercer l'autorité, et pour les honorer chacun à sa place. C'est la vraie marque de cette grandeur d'âme de ne mépriser personne, sinon les hommes méchants qui prétendent exercer l'autorité contre ce qui est

bon; mais, même en ceux-là, de reconnaître l'autorité de Dieu dans la position où Dieu les avait placés.

Mais toutes ces belles qualités étaient ternies et cachées par l'activité d'une volonté, qui cherchait uniquement à se complaire à elle-même et à accroître sa propre gloire, en soutenant l'honneur de la secte à laquelle il appartenait et les traditions des pères, faisant usage à cette fin du nom de Dieu, et poussant la persécution jusque dans les villes étrangères. Ainsi l'énergie qui le caractérisait n'était qu'un moyen de satisfaire la malice et les passions qui cherchaient à détruire le nom de Christ.

Mais Dieu se servit de l'énergie et de l'ardente volonté de Saul, pour l'éloigner de Jérusalem où se trouvaient les apôtres, qui avaient déjà été appelés par le Seigneur et scellés du Saint Esprit. A Jérusalem, il lui aurait été difficile d'être entièrement indépendant des autres apôtres; il serait entré dans l'assemblée chrétienne sous leur autorité et leurs directions. Il en aurait été nécessairement ainsi. Mais sous la main de Dieu, son énergie l'avait écarté d'une position qui n'était pas en accord avec les pensées de Dieu. Il avait demandé au souverain sacrificateur des lettres pour les synagogues, afin qu'il pût lier et amener prisonniers à Jérusalem tous ceux qui, dans les villes étrangères, invoquaient le nom du Seigneur.

Et c'est ainsi qu'il se trouvait sur la route de Damas, avec ses compagnons de voyage. Mais le Seigneur avait l'oeil sur lui; et tout d'un coup, comme il approchait de la ville, une lumière venant du ciel brilla autour de lui. Tous tombèrent par terre; tous virent la lumière soudaine; Saul seul vit le Seigneur. Tous entendirent un bruit, mais non pas la voix de Celui qui parlait à Saul. Ils devaient être témoins que la vision céleste était apparue à Saul, mais c'était à lui seul de recevoir la révélation du Seigneur; il devait être un témoin oculaire de la gloire du Seigneur, et rendre témoignage des paroles que le Seigneur lui avait personnellement adressées. Pour lui, c'était une révélation du Seigneur et de sa volonté, révélation directe et personnelle. Il fallait qu'il pût dire: «N'ai-je pas vu le Seigneur?» (1 Corinthiens 9: 1). Mais c'était le Seigneur glorifié. Il n'avait pas connu le Seigneur dans son humiliation; il devait commencer avec la gloire.

Les autres apôtres avaient connu le Seigneur dans l'humiliation, comme le Messie terrestre, dans sa vie de grâce et de patience. Ils l'avaient suivi jusqu'à Béthanie, et l'avaient vu monter au ciel. Ils savaient qu'il était là assis à la droite de Dieu, mais ils ne le virent plus après son ascension; Saul paraît pour la première fois comme prenant part à la mort d'Etienne, à ce moment où les Juifs se montraient les ennemis du Christ glorifié, comme ils s'étaient déjà montrés les ennemis du Christ dans l'humilité. En effet, le témoignage qu'Etienne rendit, c'est qu'il voyait le Fils de l'homme dans la gloire, à la droite de Dieu. C'était la fin de toutes les relations de Dieu avec les enfants du premier Adam. Ils avaient déjà rejeté Christ humilié sur la terre, le péché était complet; mais Christ avait intercédé pour les Juifs sur la croix; Dieu avait entendu sa prière, et le Saint Esprit avait répondu par la bouche de Pierre (Actes des Apôtres 3), en leur annonçant ces bonnes nouvelles, que Dieu avait placé Christ à sa droite, selon le Psaume 110, et que, s'ils se repentaient de leurs

péchés, Christ reviendrait. Ils prirent Pierre et lui fermèrent la bouche. Et finalement, quand Etienne eut clairement déclaré la gloire céleste de Christ, ils se soulevèrent avec rage et le lapidèrent. Le Christ dans la gloire fut rejeté, de même que le Christ venu en grâce avait été crucifié sur la terre.

Nous trouvons donc là Saul, aidant à la mort d'Etienne par ses paroles et ses actes. Aiguillonné par ces événements, et respirant encore menaces et meurtre, il demanda et reçut du souverain sacrificateur, prompt à l'aider dans son zèle contre Christ, des lettres pour poursuivre la guerre faite au Seigneur. C'est quand il était engagé dans cette oeuvre, que le Seigneur le prit, lui, l'apôtre de la haine du coeur humain — et de celle du peuple élu de Dieu — contre Dieu et contre son Christ, pour faire de lui l'apôtre de sa grâce souveraine, qu'il avait expérimentée dans sa propre personne, comme aussi de la gloire de Christ dont il avait été le témoin.

Quelle grâce de la part de Dieu! quel changement dans un homme! C'est la même grâce envers tous ceux qui sont sauvés, mais Saul en était un merveilleux témoignage; témoignage qui rendait la grâce claire et manifeste à tous, ainsi que le dit l'apôtre lui-même: «C'est une parole certaine et digne de toute acceptation, que le Christ Jésus est venu dans le monde pour sauver les pécheurs, dont moi je suis le premier. Mais miséricorde m'a été faite, à cause de ceci, savoir, afin qu'en moi, le premier, Jésus Christ montrât toute sa patience, afin que je fusse un exemple de ceux qui viendront à croire en lui pour la vie éternelle» (1 Timothée 1: 15, 16).

La manière dont Dieu prépara les deux principaux ouvriers parmi les gentils et les Juifs, est remarquable. Pierre, faisant des imprécations et jurant, déclarait qu'il ne connaissait pas Christ; Paul cherchait à faire disparaître son nom de la terre. Ni l'un, ni l'autre, ne pouvaient ouvrir la bouche, si ce n'est pour déclarer le péché de l'homme et la grâce souveraine de Dieu.

Mais nous ferons bien d'examiner ce qu'était la révélation faite à Saul. Premièrement, comme nous l'avons dit, c'était une révélation de la gloire céleste de Christ, le Fils de Dieu, mais toujours homme. Les douze avaient suivi le Seigneur, jusqu'à ce qu'une nuée le reçut; au delà, ils n'étaient plus des témoins oculaires. Saul n'avait pas vu le Seigneur, si ce n'est au delà de la nue. La connaissance qu'il a de lui, commence en le voyant dans la gloire. Il avait à annoncer l'évangile comme il l'avait reçu. Un Messie vivant ici-bas était pour les Juifs. Un Christ, qui était mort et qui avait été glorifié après avoir été rejeté par l'homme, devenait le Sauveur du monde. Il était mort pour tous les hommes, ainsi son oeuvre était complète. Dieu l'avait reconnu, en le plaçant à sa droite, dans la gloire qu'il avait auprès du Père avant que le monde fût. Et cependant, vérité merveilleuse! c'était le même Jésus, le Nazaréen (Actes des Apôtres 22: 8), qui avait auparavant marché sur la terre parmi les hommes.

De plus le Seigneur dit: «Je suis Jésus que tu persécutes». S'il était dans le ciel, Saul ne pouvait pas le persécuter. Mais il estimait les siens comme étant lui-même; ils lui étaient

unis, tellement unis par le Saint Esprit, qu'ils étaient membres de son corps. Il les aimait, comme un homme aime et chérit sa propre chair. La Tête et les membres n'étaient qu'une seule personne devant Dieu. Ce sont là les deux grands principes du christianisme, tels que Paul les enseigne: un Christ glorifié après que tout eut été accompli, et des chrétiens unis à un Christ glorifié; c'étaient les germes de tout l'enseignement de Paul.

Christ, un homme au delà de la mort, au delà du péché qu'il avait porté, au delà de la puissance de Satan et du jugement de Dieu contre le péché; la rédemption était ainsi complète.

Saul, qui avait quitté Jérusalem, plein de hardiesse et de confiance, se trouve arrêté en chemin au moment où il allait accomplir son dessein. A la vue du Seigneur, il tombe à terre frappé de terreur. Il entend une voix qui l'appelle, et il découvre que c'est le Seigneur. C'en est fait de sa propre volonté; il se rend à la volonté du Seigneur, et est envoyé par lui dans la ville, afin d'apprendre là humblement quelle est cette volonté. En d'autres termes, à ce moment, il se soumet au christianisme dans les voies que trace la volonté de Christ. Mais il était aveugle, et c'était pour que l'oeuvre intérieure pût s'accomplir parfaitement, et que l'immense changement opéré dans son âme pût être expérimenté devant Dieu, dans sa vraie puissance, sans aucun empêchement et sans aucune interruption venant de l'homme. Aussi ne mangea-t-il ni ne but-il durant trois jours. Mais bien qu'il dût entrer dans la ville pour y apprendre ce qu'il avait à faire, cependant plusieurs grandes choses dépendaient de la révélation qui lui avait été faite.

En premier lieu, la gloire du Seigneur lui était apparue; le Seigneur était Jésus de Nazareth, rejeté des hommes, mais déclaré Fils de Dieu en puissance par la résurrection d'entre les morts. Vérité d'une immense importance! Un homme se trouvait dans le ciel; un homme, mais le Fils de Dieu; et il était là, parce que le sacrifice pour le péché avait été offert et avait été accepté de Dieu, sacrifice si parfait que Celui qui l'avait présenté était assis en sa propre personne à la droite de Dieu dans sa gloire, et cela, selon la justice de Dieu.

En même temps, l'homme s'était montré tout à fait mauvais et corrompu, car il avait rejeté Dieu, venant lui-même, dans une bonté parfaite, au milieu des hommes. Israël avait perdu tous ses privilèges et tous ses droits aux promesses, en rejetant Celui en qui toutes les promesses sont Oui et Amen, et, non seulement la dispensation de la loi avait pris fin par la venue du Messie, chef de la dispensation qui devait suivre celle de la loi, mais son rejet avait fait perdre à Israël tout titre aux promesses. Christ étant ainsi rejeté, toutes les relations de Dieu avec le peuple auquel il avait donné la loi, avaient pris fin.

Les gentils n'avaient jamais eu la loi; ils n'avaient jamais été en relation avec Dieu; ils étaient en dehors des promesses faites à Israël, et étaient tombés dans les ténèbres les plus profondes (voyez Romains 1). Les hommes n'avaient plus aucune relation avec Dieu, sinon comme pécheurs et rebelles envers leur Créateur.

Mais, d'un autre côté, la souveraine grâce de Dieu venait d'être manifestée au plus grand pécheur qui fût dans le monde, à l'apôtre de la rébellion et du rejet du Christ de Dieu, à l'apôtre de l'inimitié de l'homme contre Dieu manifesté en grâce, contre Christ exalté dans la gloire. Moment important dans l'histoire de l'homme! celui où la rédemption étant accomplie, et l'amour libre d'agir selon la justice et la gloire divines. Dieu s'élève au-dessus de tout le péché et l'inimitié de l'homme, pour opérer dans sa souveraineté selon sa grâce; non seulement pour manifester l'amour, ce qu'il avait déjà fait quand Christ vint ici-bas, mais pour faire régner la grâce par la justice, pour la vie éternelle, par Jésus Christ — justice qui avait placé Christ, comme homme, à la droite de Dieu, parce que, comme homme, il avait parfaitement glorifié Dieu (Jean 13: 31, 32; 17: 4, 5).

Mais il y avait plus encore dans cette révélation du Seigneur. Nous avons parlé de la dispensation de la grâce qui était fondée sur cette révélation. Il était nécessaire que l'âme de Saul fût dans un état qui convînt au service de Dieu, dans la dispensation qui commençait par cette révélation. C'est ce qui eut lieu. En premier lieu, toutes les choses dans lesquelles il avait mis sa confiance, étaient entièrement condamnées; jugées par Dieu lui-même, elles n'avaient plus aucune valeur. Son propre coeur était complètement bouleversé. Tout ce qu'il pensait être de Dieu, et qui l'avait été jusqu'à la croix, était mis de côté. Sa conscience, — car il avait cru *devoir* faire beaucoup contre le nom de Jésus, — sa conscience l'avait trompé. Sa confiance dans la loi comme donnée de Dieu, et par laquelle il avait espéré obtenir une justice devant Dieu, l'autorité des chefs de la religion juive, les pères, en un mot, tout n'avait fait que le conduire à se trouver en inimitié ouverte contre le Seigneur; il ne lui restait rien sur quoi son âme pût s'appuyer. Il était l'ennemi du Seigneur lui-même, cherchant audacieusement à détruire ceux que le Seigneur aimait. Voilà ce que Saul était dans la présence du Seigneur!

Quelle révolution! Saul lui-même, au lieu d'avoir une conscience extérieurement pure, se voyait être le premier des pécheurs, l'ennemi du Seigneur, l'apôtre de cette haine contre Dieu, qui avait rejeté du monde le Seigneur de gloire, le Fils de Dieu, et qui rejetait encore le témoignage rendu par l'Esprit, après que Jésus avait été glorifié. L'ancienne dispensation, la loi, les promesses faites à Israël, avaient disparu, et en leur place, le Seigneur de gloire, vivant dans le ciel, est révélé par la souveraine grâce à celui qui cherchait à abolir la mémoire de son nom. La vie éternelle lui est communiquée, le salut éternel par l'oeuvre de Christ est présenté à son coeur dans l'homme glorifié qui avait porté ses péchés, et qui maintenant rendait efficace son oeuvre par l'opération du Saint Esprit. Le Fils de Dieu est révélé en lui.

Voilà la vraie conversion, la vraie foi. La grâce souveraine révèle le Fils de Dieu *en* nous, un homme glorifié, et — si nous avons déjà compris la vérité — un Sauveur qui a porté tous nos péchés. Mais c'est la révélation de Christ en nous. Dans le cas de Saul, cette révélation était encore donnée, afin qu'il prêchât Christ parmi les gentils.

Ainsi celui qui avait été transporté de fureur contre Christ et les chrétiens, et qui les persécutait même dans les villes étrangères, est envoyé par le Seigneur lui-même avec ces

paroles remarquables: «Car je te suis apparu afin de te désigner pour serviteur et témoin et des choses que tu as vues et de celles pour la révélation desquelles je t'apparaîtrai, en te retirant du milieu du peuple et des nations vers lesquels moi je t'envoie pour ouvrir leurs yeux, pour qu'ils se tournent des ténèbres à la lumière, et du pouvoir de Satan à Dieu; pour qu'ils reçoivent la rémission des péchés et une part avec ceux qui sont sanctifiés par la foi en moi» (Actes des Apôtres 26: 16-18).

Ainsi Saul avait été ôté du milieu des Juifs (c'est la vraie force des termes «en te retirant»), séparé de sa nation pour appartenir à Christ, mais pour cela il n'était pas devenu un gentil. Le point de départ de sa nouvelle vie était un Christ glorifié, et il devait annoncer ce qu'il avait vu, et ce que, par la puissance de la grâce, il avait reçu dans son coeur, outre d'autres révélations qui lui seraient faites plus tard, se rapportant toujours cependant à un Christ rejeté par le monde, et glorifié par Dieu. Ayant appris par l'expérience qu'il avait faite de Christ, révélé à lui et en lui, que la pensée de la chair est inimitié contre Dieu, comme avait été aussi sa religion et sa vie passée, Christ glorifié était dès lors son tout: un Christ qui avait opéré la rédemption pour lui et qui l'avait purifié de ses péchés; un homme dans le ciel, d'où il l'attendait pour accomplir la glorieuse espérance des siens déjà unis à lui, et qu'il estimait comme étant lui-même.

Appelé par une telle révélation de la personne du Seigneur et par les paroles de sa bouche, ce n'était pas le moment d'aller consulter d'autres hommes quels qu'ils fussent; aussi ne le fait-il pas. Il avait reçu sa mission du Seigneur lui-même, d'un Seigneur qui ne s'était pas ainsi révélé à d'autres. C'était le même Seigneur, le salut était le même; mais pour Paul il y avait une révélation spéciale, qui imprimait son caractère sur tout le ministère d'un serviteur, qui ne connaissait plus Christ lui-même selon la chair, c'est-à-dire qui ne le connaissait plus comme le Messie des Juifs sur la terre.

Mais il était nécessaire que le tout fût effectué comme expérience dans son âme. Il devint donc aveugle, afin qu'il fût séparé de toutes les choses extérieures qui auraient pu le distraire, et entièrement occupé du changement qui avait eu lieu en lui, et afin que cette révélation du Seigneur, cette entière révolution dans l'état et les relations de sa propre âme, pussent sans interruption être senties et agir au dedans de lui. Il fallait que la condamnation de la loi, le péché d'avoir persécuté le Seigneur de gloire dans la personne des siens, la gloire de la personne de Christ, la grâce parfaite qui l'avait appelé, lui Saul, devinssent des réalités pour son âme; il fallait que le nouvel homme fût formé par ce moyen.

Il est ainsi laissé à lui-même. Il ne pense pas à chercher les autres apôtres à Jérusalem; le Seigneur lui-même l'avait appelé à Damas, et Saul avait reçu de lui sa mission. Il n'avait pas à consulter les apôtres, car le Seigneur l'avait pris pour lui-même. Il était serviteur de Christ, dépendant directement de Christ. Il va en Arabie, puis retourne de nouveau à Damas. Après trois ans, il monte à Jérusalem pour voir Pierre et reste avec lui quinze jours. Il ne voit pas les autres apôtres, mais visite Jacques, le frère du Seigneur. Il a soin de

raconter tous ces détails, afin que les Galates puissent comprendre que sa relation comme apôtre était directement avec le Seigneur, et qu'il ne devait rien aux autres apôtres.

Ainsi lui, qui peu de temps auparavant était un persécuteur, qui avançait dans le judaïsme plus que plusieurs de ceux de son âge dans sa nation, le voilà maintenant saisi par la grâce souveraine, au milieu de sa plus grande activité contre le nom du Seigneur, et il devient un apôtre envoyé directement par le Seigneur aux gentils, envoyé par Jésus glorifié.

Mais bien que choisi et appelé, il lui faut attendre la direction positive du Saint Esprit pour entrer dans le champ de ses travaux apostoliques: c'est ce qui lui fut donné plus tard à Antioche. C'est là un principe très important. Pour travailler selon le Seigneur, nous avons besoin, non seulement de l'appel du Seigneur, mais aussi de la direction positive du Saint Esprit.

Saul confessa immédiatement le Seigneur comme chrétien; il ne tarda point, il n'attendit rien pour le faire; sa fidélité en le confessant publiquement est tout de suite rendue manifeste.

Cela fait, il disparaît à peu près jusqu'au moment où le Saint Esprit l'envoie, afin d'être témoin pour Christ dans le monde païen. Les choses seules, qui montraient sa parfaite indépendance des apôtres et des hommes, sont rappelées ici. Il se glorifiait comme d'un honneur, de ce que lui reprochaient ses ennemis et les ennemis de la vérité. Il ne tenait sa mission ni son autorité d'aucun homme, ni par le moyen d'aucun homme, ni de Pierre, ni des autres apôtres, mais de Jésus Christ lui-même. Nous verrons que Pierre n'avait aucune part dans la mission parmi les gentils.

Paul n'était pas encore connu de visage des assemblées de la Judée, lorsqu'il visita plus tard la Syrie et la Cilicie. Elles avaient seulement appris que celui qui les avait persécutées autrefois, prêchait maintenant la foi qu'il détruisait jadis, et elles glorifiaient Dieu à cause de lui. C'était la vérité devant le Seigneur. Plus tard, il fut envoyé aux gentils, non de Jérusalem, mais d'Antioche, par le Saint Esprit, comme nous le lisons en Actes 13. Ni Pierre, ni les apôtres, ni l'église à Jérusalem, n'eurent rien à faire avec cela. C'était une mission entièrement indépendante: ils ne savaient même pas ce qui se faisait. Il poursuivit sa prédication de l'évangile parmi les gentils (évangélisant toutefois les Juifs là où il en trouvait), prenant avec lui divers frères, que la grâce avait préparés pour cette oeuvre, ainsi que nous le voyons dans les Actes. Mais ce n'est pas le moment de nous arrêter à ces détails.

Chapitre 2

Quatorze ans après, Paul monta de nouveau à Jérusalem, à cause des chrétiens judaïsants, faux frères furtivement introduits, qui s'étaient insinués pour épier la liberté que les gentils avaient dans le Christ Jésus, afin de les réduire en servitude. C'est probablement à cela que se rapporte le chapitre 15 des Actes. Barnabas accompagnait Paul, qui avait aussi pris Tite avec lui. Paul et Barnabas s'étaient fortement opposés à ces faux

frères qui étaient venus de Jérusalem, mais Dieu n'avait pas permis qu'ils réussissent, sans doute afin que ce fût Jérusalem et les apôtres, comme rattachés à l'église de Jérusalem, qui reconnussent la liberté des gentils. Sans cela il y aurait eu deux églises, l'une liée par la loi à Jérusalem, et l'autre à Antioche, affranchie de la loi. Ainsi, par la sagesse de Dieu, c'était Jérusalem elle-même qui déclarait que les chrétiens d'entre les nations n'étaient pas sujets à la loi, et ainsi tous restaient unis.

Mais ici, nous trouvons d'autres points importants, relativement au sujet traité par l'apôtre, et importants pour nous aussi. En premier lieu, nous voyons que Paul (tel était maintenant son nom) était allé à Jérusalem en suite d'une révélation.

Dans les Actes, il n'en est point parlé; il n'est fait mention que de la décision à laquelle étaient arrivés les chrétiens d'Antioche. Nous pouvons souvent accepter et suivre les conseils des autres, bien que, si nous nous tenons assez près du Seigneur et que nous apprenions de lui, notre décision dépende des communications que lui-même nous accorde. Dans le cas présent, il y avait une révélation directe, mais le principe est le même pour nous. Je fais la chose, parce que je connais la volonté de Dieu, bien que ce que je fais, puisse être le fruit des conseils des autres. Paul allait comme envoyé par Dieu, et cela inspire de la confiance et donne de la fermeté dans le sentier que l'on suit. Nous sentons que nous faisons la volonté de Dieu.

De plus, Paul parle ici de cette révélation, afin de montrer qu'il alla à Jérusalem uniquement parce que c'était la volonté de Dieu, et non parce qu'il dépendait de l'autorité de ceux qui étaient à Jérusalem. Cependant, comme l'évangile lui-même était en question, Paul était content de communiquer aux autres ce que lui-même avait prêché; mais il le fit en particulier à ceux qui étaient considérés comme des colonnes, de peur qu'en quelque manière il n'eût couru en vain. Mais Tite même, qui était grec, ne fut pas obligé d'être circoncis; pas plus à Jérusalem qu'à Antioche, il ne céda, non pas même un seul instant, à ces faux frères, comme s'il leur était assujetti, afin que la vérité de l'évangile demeurât avec les gentils.

En outre, il n'avait rien reçu de ceux qui semblaient être des colonnes à Jérusalem: «Quels qu'ils aient pu être, cela ne m'importe en rien», dit Paul, «Dieu n'a point égard à l'apparence des personnes». Et de plus encore, ceux qui étaient dans la plus grande estime parmi eux, ne lui avaient rien communiqué de plus que ce qu'il avait. Pour lui, Dieu était tout; Christ l'avait envoyé, il avait appris la vérité par révélation; tout le reste, pour lui, n'était que des hommes, — des frères bien-aimés, sans doute, qu'il reconnaissait chacun dans la place spéciale que Dieu lui avait donnée, — mais il tirait son autorité de Christ seul. Indépendant de tous les hommes, pour obéir à Jésus, il était cependant, par amour pour lui, nécessairement au service de tous. Mais il y a plus.

Ces frères de Jérusalem, colonnes de l'assemblée, Jacques, Pierre et Jean, virent que l'évangile de l'incirconcision, c'est-à-dire des gentils, avait été confié à Paul, comme l'évangile de la circoncision, c'est-à-dire des Juifs, l'était à Pierre. Car celui qui avait opéré

efficacement en Pierre pour l'apostolat de la circoncision, avait aussi opéré puissamment en Paul envers les nations; ils donnèrent donc la main d'association à Paul et à Barnabas, afin qu'ils allassent vers les païens, tandis qu'eux iraient vers ceux de la circoncision. Nous trouvons ici des faits et des principes de la plus haute importance.

Paul place Jacques le premier parmi les colonnes, comme on le voit aussi en Actes 15: il tenait la première place à Jérusalem. Mais quand il parle de dons et d'apostolat, il nomme seulement Pierre. L'apostolat dans l'évangile dépendait du don de Dieu. Or, comme Dieu avait opéré parmi les gentils par le moyen de Paul et de Barnabas, de même il avait opéré parmi les Juifs par le moyen de Pierre. Il avait opéré puissamment en l'un envers les Juifs, et dans les deux, mais principalement en Paul, envers les gentils; et reconnaissant la grâce de Dieu dans l'oeuvre, ils convinrent que chacun travaillerait selon ses dons, dans les sphères que Dieu leur avait confiées. Paul devint ainsi apôtre des gentils, auxquels Christ l'avait envoyé; Pierre fut l'apôtre des Juifs, parmi lesquels Dieu l'avait béni. Pierre, cependant, avait commencé l'oeuvre avec les douze, et Dieu l'avait employé le premier pour ouvrir la porte aux gentils; mais il ne continua pas à travailler parmi eux, et renonçant à la commission qui lui avait été donnée en Matthieu 28, il laissa l'apostolat des gentils tout entier à Paul et Barnabas, qui avaient été envoyés pour cette oeuvre, et qui y avaient été bénis par le Seigneur.

Barnabas disparaît bientôt; il était trop attaché à Marc, son parent selon la chair, et Paul reste comme apôtre des gentils par tout le monde, et comme apôtre de l'assemblée qui réunit en un les Juifs et les gentils, — sujet dont lui seul parle, — l'assemblée composée des vrais chrétiens, unis à Christ par le Saint Esprit, — le corps de Christ, dans lequel il n'y a ni Juif ni Grec, car les deux sont devenus une seule assemblée, un seul corps, uni à Christ la tête du corps, et tous ceux qui le composent membres l'un de l'autre. Tel est l'apôtre des gentils, avec lesquels Pierre n'avait rien à faire.

Il est évident que ces faits sont d'une grande importance dans l'histoire de l'Eglise de Dieu. Combien souvent n'a-t-on pas entendu parler de Pierre comme étant la tête de l'Eglise! Que Pierre ardent et plein de zèle, ait commencé l'oeuvre à Jérusalem, et que le Seigneur ait agi puissamment par son moyen, c'est une chose certaine, et nous le voyons clairement par l'Ecriture. Mais il n'avait rien à faire avec l'oeuvre qui se poursuivait parmi les gentils. Cette oeuvre était faite par Paul, qui avait été envoyé par le Seigneur lui-même, et Paul rejetait entièrement l'autorité de Pierre. Pour lui, Pierre n'était qu'un homme, et Paul, envoyé par Christ, était indépendant des hommes. L'Eglise parmi les gentils est le fruit de l'oeuvre de Paul, et non de Pierre; elle doit son origine à Paul et à ses travaux, et nullement à Pierre, auquel Paul eut à résister de toute sa force, afin de garder les assemblées des gentils libres de l'influence de cet esprit qui régissait les chrétiens, fruits du travail de Pierre. Dieu maintint l'unité par sa grâce; s'il n'eût pas gardé l'Eglise, elle eût été scindée en deux parties, même aux jours des apôtres.

C'est une chose étonnante qu'un si grand nombre de personnes considèrent, comme étant le chef de l'Eglise parmi les gentils, Pierre qui était l'apôtre de la circoncision, et qui

avait ouvertement laissé l'oeuvre parmi les païens à Paul, qui y avait déjà travaillé d'une manière indépendante durant plus de quatorze ans, envoyé et béni par le Seigneur et par le Saint Esprit, sans qu'il soit question de Pierre, et qui, de plus, avait expressément rejeté l'autorité de Pierre, que de faux frères s'efforçaient d'imposer aux églises des gentils. Pierre, bien que grandement béni par le Seigneur, est l'apôtre de la circoncision, et de la circoncision seulement; Paul est l'apôtre de l'incirconcision, c'est-à-dire des gentils. Paul, seul parmi les apôtres, parle de l'Eglise, le corps de Christ; cette vérité avait été confiée à lui seul; il en était l'administrateur.

(verset 11). Paul rappelle un autre cas où il se trouva forcé de reprendre Pierre et de lui résister. C'est lorsque Pierre fut venu à Antioche, où l'église avait été fondée parmi les gentils, bien qu'il y eût aussi des Juifs parmi eux. Pauvre Pierre! Il était au commencement tout disposé à manger avec les gentils; il était affranchi des préjugés de ses compatriotes; mais, hélas! quand quelques-uns furent venus d'auprès de Jacques, qui était le chef de l'oeuvre et de l'assemblée dans la capitale civile et religieuse des Juifs, où la loi était encore observée par les chrétiens, alors Pierre, plein d'ardeur mais sensible à l'opinion des autres, et timide en face de l'opprobre, se retira et cessa de manger avec les gentils.

C'était détruire l'oeuvre divine déjà opérée à Jérusalem, — c'était un acte évident d'infidélité. Plus un homme est honoré, — et dans ce cas, il y avait un vrai fondement de respect, — plus grand est le scandale pour les autres, s'il vient à manquer. C'est ce qui arriva ici. Tous les Juifs, et même Barnabas, suivirent Pierre dans sa dissimulation, et n'osèrent plus marcher avec les gentils. L'unité de l'Esprit était perdue comme aussi la vérité de l'évangile. Paul ne pouvait pas laisser passer cela; et quand il vit que Pierre ne marchait pas droitement, il le reprit devant tous. L'autorité ne peut pas faire que le mal soit bien, ni que le bien soit mal. Nous voyons de plus que Pierre n'avait pas la moindre autorité sur Paul, et c'est pourquoi celui-ci rappelle ce fait. Pierre méritait d'être repris, et Paul le reprend en présence de tous en disant: «Si toi qui es Juif, tu vis comme les nations et non pas comme les Juifs, comment contrains-tu les nations à judaïser?»

Ceci nous amène de l'histoire de Pierre et de la question de reconnaître son autorité, à celle de la vérité de l'évangile qu'il mettait en péril. Non seulement Pierre montre un esprit faux et trompeur, se vantant de sa liberté, et le moment d'après cachant ce qu'il venait de faire, mais il établissait aussi l'erreur, et là était le danger. Pour autant qu'il était en lui et que cela dépendait de son autorité, il détruisait la vérité de l'évangile. «Nous», continue Paul, «qui, de nature, sommes Juifs, et non point pécheurs d'entre les nations, sachant néanmoins que l'homme n'est pas justifié sur le principe des oeuvres de loi, ni autrement que par la foi en Jésus Christ, nous aussi, nous avons cru au Christ Jésus, afin que nous fussions justifiés sur le principe de la foi en Christ, et non pas sur le principe des oeuvres de loi; parce que, sur le principe des oeuvres de loi, nulle chair ne sera justifiée. Or, si en cherchant à être justifiés en Christ, nous-mêmes aussi nous avons été trouvés pécheurs, Christ donc est ministre du péché? Qu'ainsi n'advienne. Car si ces mêmes choses que j'ai renversées, je les réédifie, je me constitue transgresseur moi-même».

Paul commence ici à traiter de la doctrine, et non pas seulement de l'autorité de Pierre, laissant de côté l'oeuvre qui lui avait été confiée parmi ceux de la circoncision. Il raisonne de la manière suivante. Pierre, étant Juif comme les autres, reconstruisait le système de la loi, en refusant de manger avec les gentils. Il cherchait à être justifié par des oeuvres et par l'exacte observance des ordonnances de la loi. Or il avait abandonné ces moyens de justification pour croire en Christ, afin d'être justifié par la foi en Christ. En réédifiant le système de la loi, il se jugeait donc lui-même transgresseur, puisqu'il l'avait laissé. Mais c'était Christ qui l'avait conduit à faire ainsi; Christ était donc ministre du péché! cela ne pouvait être. S'il réédifiait les choses qu'il avait détruites, il avait péché en les détruisant, — et Christ l'avait conduit à cela! L'apôtre donne ensuite un abrégé admirable de la vérité individuelle, par rapport à sa position comme chrétien.

La loi demandait de l'homme la justice: elle ne pouvait faire autrement, car elle était la règle parfaite de cette justice. Mais ni Paul, ni personne d'autre ne l'avait accomplie; elle prononçait donc la sentence de mort et de condamnation; non seulement la mort, mais aussi la condamnation. Il expose donc comment cela s'était effectué, comment il avait échappé à la condamnation et était mort au péché. Cependant il n'était pas mort; Christ avait pris la condamnation sur lui-même, ainsi sa mort à lui, Paul, n'était que la mort du vieil homme, et c'était un immense gain. La loi l'avait tué, mais Christ était mort à sa place; une fois qu'il était mort, la loi ne pouvait plus rien, elle n'a d'autorité sur un homme qu'aussi longtemps qu'il vit. Si un criminel meurt dans les mains des officiers de justice, ou bien dans sa prison, la loi ne peut le punir ni agir contre lui: il est mort, tout son passé est clos, il ne vit plus dans la vie qu'il possédait auparavant.

En Christ, tout cela est accompli pour nous, mais il y a quelque chose de plus. Il a pris la condamnation et a passé à travers la mort; nous lui sommes associés, et ainsi nous sommes morts au péché, sans qu'il y ait aucune condamnation pour nous, et de plus il est devenu notre vie.

Ainsi nous sommes morts à la loi, afin que nous vivions à Dieu. Moi, dit Paul, j'ai été crucifié avec Christ qui a pris la malédiction de la loi; néanmoins je vis, non pas moi toutefois, mais Christ vit en moi. Cela est la mort, et à la chair et à la loi. Ainsi il n'y a point de condamnation pour moi, puisque Christ l'a prise, pour autant qu'il s'est chargé de mes péchés et les a portés sur la croix, les abolissant par sa mort. Le péché dans ma chair est condamné, et dans la croix de Christ j'ai été crucifié avec lui (comparez Romains 8: 1-3). Ainsi nous sommes affranchis, non seulement de la culpabilité qui pesait sur nous à cause de nos péchés, mais aussi de la puissance du péché dans la chair; pour le croyant, le vieil homme est crucifié avec Christ (Romains 6: 6), afin que le corps du péché soit détruit. Ayant été rachetés, et morts à la loi, nous ne sommes plus de nouveau assujettis, comme si notre salut était encore incertain, car la chair ne se soumet pas à la loi de Dieu, et aussi elle ne le peut; mais par la foi nous nous tenons nous-mêmes pour morts, crucifiés avec Christ qui, étant ressuscité d'entre les morts, est devenu réellement notre vie. Christ vit en nous, et

ainsi nous pouvons nous tenir nous-mêmes pour morts au péché (Romains 6: 10, 11), et vivants à Dieu par Jésus Christ notre Seigneur.

Nous ne sommes plus débiteurs à la chair qui, pour la foi, est morte, mais, puisque Christ qui a été mort est notre vie, nous, vivant par cette vie, nous nous tenons nous-mêmes pour morts. En effet, Christ qui est notre vie a été mort, et la puissance de l'Esprit qui agit dans cette nouvelle vie, nous affranchit de la loi du péché et de la mort (Romains 8: 2). Ainsi, Christ étant en nous, le corps est mort, car s'il vit de sa propre vie, il ne produit que le péché, et l'Esprit est vie, la source de la justice pratique en nous. Ainsi la sagesse de Dieu, au lieu de placer la chair sous la loi, à laquelle elle ne se soumet pas et aussi ne peut le faire, donne en grâce souveraine une nouvelle vie dans le Christ ressuscité qui mourut pour nous. Il n'y a donc plus de condamnation pour ceux qui croient, et nous nous tenons nous-mêmes pour morts, puisque Christ, qui est notre vie, a été mort. Par la loi nous sommes morts à la loi, crucifiés avec Christ, néanmoins nous vivons, toutefois ce n'est pas nous, mais Christ vit en nous. Le lien de la loi est rompu, non pas que son autorité soit méconnue, mais c'est que moi je suis mort; elle n'a plus rien à exiger de moi, car je suis mort. Néanmoins je vis, non pas moi, mais c'est Christ qui vit en moi, vie sainte, juste et bonne.

Nous trouvons encore une autre vérité dans ce passage. Ce n'est pas seulement une vie sainte (puisque c'est celle de Christ lui-même), mais cette vie a son objet, son mode d'existence. Toute vie dans une créature a un objet. Nous ne saurions marcher sans en avoir un. Si le Seigneur Jésus est notre vie, il est aussi personnellement l'objet de la vie, et nous vivons par la foi en lui. Le coeur le voit, regarde à lui, se nourrit de lui, est assuré de son amour, car il s'est donné lui-même pour nous. La vie que nous vivons dans la chair, nous la vivons dans la foi au Fils de Dieu, qui nous a aimés et qui s'est donné lui-même pour nous. Heureuse certitude, assurance bénie! Ce n'est pas un sujet d'espérance; la gloire, bien qu'elle nous appartienne, est une espérance, mais en ceci nous connaissons l'amour, c'est en ce qu'il a donné sa vie pour nous. C'est une nouvelle vie, le vieil homme est crucifié, et Christ, dont nous connaissons l'amour parfait, est l'objet de la foi et du coeur. Personne ne peut faire plus que de se donner soi-même.

La conclusion que Paul tire est de la plus haute importance: «Je n'annule pas la grâce de Dieu; car si la justice est par la loi, Christ est donc mort pour rien». Supposons qu'un homme juste vienne frapper à la porte du ciel et demande à entrer, comme en ayant le droit à cause de ses bonnes oeuvres. Un tel homme ne pourrait jamais connaître Dieu, car l'amour ne l'aurait pas introduit là: or Dieu est amour. Il aurait le salaire de son travail, il aurait mérité d'entrer, mais ce n'est pas de l'amour quand un ouvrier reçoit le salaire qu'il a gagné. On peut le lui donner avec politesse, mais c'est toujours une dette que l'on paie; il n'y a point d'amour en cela. C'est l'amour qui m'a sauvé; c'est l'oeuvre de l'amour dans le don que Dieu a fait de son Fils, dans les souffrances de ce bien-aimé Sauveur pour nous, lorsqu'il but la coupe que le Père lui donna, la coupe de la mort et de la malédiction que nos péchés avaient comblée. Voilà ce qui, par grâce, nous fait comprendre l'amour de Dieu.

Mais si la justice peut s'acquérir par l'observation de la loi, la mort, que Christ, dans sa grâce infinie, a soufferte pour nous, n'est pas nécessaire: je suis juste par mes propres oeuvres; j'annule la grâce de Dieu. «Si la justice est par la loi, Christ est mort en vain», c'est là un principe de la plus haute importance. La justice légale (c'est-à-dire celle qui est par les oeuvres) et le christianisme ne peuvent aller ensemble; l'une annule l'autre. Ce n'est pas que la loi soit mauvaise ou imparfaite; elle est la règle parfaite de la justice de l'homme, de la justice qui convient aux enfants d'Adam. Mais il n'y a en eux aucune justice, ils sont des pécheurs; ainsi qu'il est dit: «Il n'y a point de juste, non pas même un seul». La loi étant parfaite nous condamne, mais nous sommes morts en Christ qui a porté nos péchés en son propre corps sur le bois, et la loi ne peut plus nous tuer ni nous condamner. Le Sauveur a porté tout pour nous qui par grâce croyons en lui. De plus il nous a donné, ou plutôt il est en nous, une vie nouvelle, qui est sainte et obéissante.

Ainsi nous sommes morts à la loi afin que nous vivions à Dieu; la justice est acquise, car nous sommes devenus la justice de Dieu en Christ; les péchés sont ôtés par sa mort. Mais si j'avais obtenu la justice en gardant la loi, il n'aurait pas été nécessaire que le Fils de Dieu mourût pour moi. Si Christ a ôté mes péchés et s'il est devenu ma justice devant Dieu, je ne suis pas justifié par les oeuvres de la loi, mais par la foi en lui. Si ma justice est par les oeuvres de la loi, il est mort en vain.

Chapitre 3

L'apôtre envisage maintenant la position du chrétien à un autre point de vue. Les vrais chrétiens possèdent le Saint Esprit; leurs corps sont les temples de l'Esprit qu'ils ont reçu de Dieu (1 Corinthiens 6: 19). «Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, celui-là n'est pas de lui» (Romains 8: 9). Par l'Esprit, nous crions: Abba, Père! (Romains 8: 15; Galates 4: 6). C'est par le Consolateur que nous sommes en Christ et que Christ est en nous (Jean 14: 20). L'apôtre demande donc: «Comment avez-vous reçu le Saint Esprit?» Etait-ce par les oeuvres de la loi ou par la foi en Christ? On ne mettait pas en question qu'ils l'eussent reçu, ni comment ils l'avaient reçu. Les Galates n'avaient jamais été sous la loi, ils étaient auparavant des païens. Ce n'était pas par les oeuvres de la loi qu'ils avaient reçu le Saint Esprit. De plus, quelques-uns d'entre eux possédaient ses dons, fait qui ne rendait pas la présence du Saint Esprit plus importante, puisqu'il est le sceau et la preuve de notre salut et de notre vie en Christ (*), mais plus évidente. «O Galates insensés», dit Paul, «qui vous a ensorcelés, vous devant les yeux de qui Jésus Christ a été dépeint, crucifié au milieu de vous? Je voudrais seulement apprendre ceci de vous: avez-vous reçu l'Esprit sur le principe des oeuvres de loi ou de l'ouïe de la foi?» Ils savaient bien que ce n'était pas par la loi, mais par la foi, et maintenant tous ceux qui ont reçu le Saint Esprit savent aussi que c'est par Jésus Christ qu'ils l'ont reçu. Les chrétiens de nos jours croient si peu à la présence du Saint Esprit, qu'il y a pour eux peu de force dans cet argument de l'apôtre, mais pour les Galates il était péremptoire. Ils avaient reçu le Saint Esprit par la foi.

(*) «Par lequel vous avez été scellés pour le jour de la rédemption» (Ephésiens 4: 30).

Ce n'était pas dans ce jour seulement, que les judaïsants cherchaient à introduire la loi et à lui assujettir les chrétiens qui, dès le commencement même, avaient reçu le Saint Esprit. C'est pourquoi l'apôtre dit: «Etes-vous si insensés? Ayant commencé par l'Esprit, achèveriez-vous maintenant par la chair?» En effet, la loi s'applique à l'homme dans la chair et le met à l'épreuve, de manière à manifester si, lorsqu'un homme vit dans la chair, il peut acquérir la justice en gardant la loi. Quelle folie, ayant reçu l'Esprit, le sceau de la justice divine, de désirer chercher la justice par des moyens charnels, par une fidélité humaine à satisfaire aux exigences de la loi qui s'adresse à l'homme dans la chair, mais à laquelle il ne se soumet pas, et ne peut se soumettre! Parmi les Galates, il y avait des personnes qui opéraient des miracles par l'Esprit, de sorte que sa présence, comme sceau, de la part de Dieu, était tout à fait évidente. De nos jours, plusieurs croyants demandent si l'Esprit de Dieu demeure en eux: nous dirons quelques mots sur ce sujet.

Si un homme, convaincu de péché, croit au Seigneur Jésus, comme le seul et parfait Sauveur qui a achevé l'oeuvre que son Père lui avait donnée à faire, et s'il peut, du fond de son coeur, dire: «Abba, Père!» cet homme possède le Saint Esprit (Romains 8: 15; Galates 4: 6). Non seulement il voit la vérité dans la Parole et il l'accepte, mais en la présence de Dieu, il jouit de la liberté et possède la conscience de sa relation avec Dieu. Il aura beaucoup à apprendre, beaucoup peut-être à corriger, beaucoup à oublier, beaucoup à changer dans sa condition spirituelle, mais il possède la conscience de sa relation avec Dieu. Cela n'est pas simplement la conversion; un pécheur, comme pécheur, ne peut pas être scellé. Dieu ne peut pas mettre son sceau sur le péché, mais quand un homme a été purifié par le sang de Christ, alors le Saint Esprit vient et demeure en lui.

Nous voyons, dans le cas du fils prodigue, la différence entre un homme converti et un homme scellé. Il était revenu à lui-même, il avait reconnu son péché, il s'était vu près de périr. Il se lève et part pour retourner vers son père. Il faisait bien; il était vraiment converti; mais il n'avait pas encore la plus belle robe, ni l'anneau à son doigt, ni des sandales à ses pieds; il n'avait pas encore rencontré son père. Il savait bien quelle tendresse et quel bonheur se trouvaient dans la maison de son père, mais il ne savait pas s'il pourrait y entrer; il ignorait s'il y serait reçu. Il n'avait pas le sentiment d'être fils, bien qu'il le fût, et il disait: «Je ne suis pas digne d'être appelé ton fils». Cela n'est pas l'esprit d'adoption par lequel nous crions: «Abba, Père!»

Combien d'âmes sincères et vraiment converties sont dans cet état! Elles ne sont pas scellées. Je ne dis pas qu'il soit nécessaire de pouvoir expliquer comment on crie: «Abba!» ou de pouvoir exposer la doctrine de la présence du Saint Esprit, — il faut pour cela la connaissance de la Parole. Mais nous devons avoir l'Esprit pour être vraiment capables de dire: «Abba!» Il y a bien des personnes qui, à cause d'un mauvais enseignement, craignent de dire qu'elles sont enfants de Dieu; mais lorsqu'elles sont en la présence de Dieu, sans hésiter, et du fond de leur coeur, elles disent cependant «Abba!» Dans ce cas, le manque de liberté et de puissance pour dire: «Je suis un enfant de Dieu», est le résultat d'un mauvais enseignement. Mais si l'âme a été scellée, quand elle se trouve dans la présence

de Dieu et qu'elle lui parle, elle sait bien qu'il est son Père; elle a le sentiment de sa relation avec lui. «Où est l'Esprit du Seigneur, il y a la liberté», dit l'apôtre; liberté dans la présence de Dieu, et, par conséquent, affranchissement de la loi et de la puissance du péché.

Examinons maintenant ce que le Saint Esprit donne quand il habite en nous. En premier lieu, il n'est pas un Esprit de servitude, mais d'adoption: nous savons que nous sommes enfants de Dieu, et si nous sommes enfants, nous sommes donc héritiers, héritiers de Dieu et cohéritiers de Christ. Privilèges merveilleux et ineffables! bien qu'être ainsi en relation avec Dieu et avec Christ, soit bien plus que l'héritage qui n'est que la conséquence de cette relation.

De plus, l'amour de Dieu est versé dans nos coeurs par le Saint Esprit qui nous est donné. Expression bien simple, mais combien elle est précieuse! Nous demeurons dans l'amour, l'amour de Dieu, puisque Dieu, qui est amour, demeure en nous. La preuve de l'amour est que Dieu a donné son Fils unique pour nous, et que le Fils est mort, donnant sa vie pour nous. Mais nous jouissons de cet amour par la présence du Saint Esprit; par cette présence, l'amour est versé dans nos coeurs.

L'apôtre Jean parle ainsi: «Personne ne vit jamais Dieu; si nous nous aimons l'un l'autre, Dieu demeure en nous, et son amour est consommé en nous. Par ceci nous savons que nous demeurons en lui, et lui en nous, c'est qu'il nous a donné de son Esprit». Et pour montrer que cela appartient, sans conteste, à tous les chrétiens, il ajoute: «Quiconque confessera que Jésus est le Fils de Dieu, Dieu demeure en lui, et lui en Dieu» (1 Jean 4: 12-15).

Il est difficile pour quelqu'un qui ne marche pas avec Dieu, de croire que nous pouvons demeurer en Dieu et Dieu en nous, Mais il est dit clairement: «Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, celui-là n'est point de lui». Il demeure en nous, et l'âme qui marche en communion avec Dieu, jouit de cela, et s'en réjouit avec humilité et gratitude.

La présence de Dieu ne nous rend jamais orgueilleux. Il est trop grand pour que nous soyons quelque chose devant lui. Ce n'est pas lorsque Paul était dans le troisième ciel, qu'il y avait danger pour lui de s'enorgueillir excessivement, mais c'est quand il en fut descendu.

De plus, le Saint Esprit nous fait connaître que nous sommes en Christ et que Christ est en nous (Jean 14: 20). Il n'y a point de condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus. Non seulement nos péchés nous sont pardonnés, mais nous sommes rendus agréables à Dieu dans Celui qui est le Bien-aimé, acceptés en Christ selon l'excellence de Christ lui-même, qui est notre justice, et nous sommes aimés comme Jésus est aimé.

Ici, nous voyons encore l'acceptation parfaite du croyant et aussi sa responsabilité. Devant Dieu, je suis parfaitement accepté en Christ. Mais si je suis en Christ, Christ est en moi comme vie et puissance, et je suis responsable de manifester cette vie devant le monde. Christ est pour nous devant Dieu, et nous sommes pour Christ devant le monde.

Nous savons donc par le Saint Esprit que nous sommes en Christ et que Christ est en nous. Quel fait magnifique, que celui-ci: l'Esprit de Dieu demeure en nous! C'est le résultat de la parfaite rédemption accomplie par Christ. Mais en même temps, quelle responsabilité pour le chrétien! Dieu n'habitait pas même avec Adam innocent dans le jardin d'Eden. Il n'habitait pas avec Abraham, mais dès que la rédemption d'Israël fut accomplie (bien qu'elle ne fût que temporelle), il vint demeurer au milieu de son peuple, et s'assit entre les chérubins, comme sur son trône. Et maintenant qu'est accomplie la vraie et éternelle rédemption, il vient habiter individuellement dans les croyants, et dans son peuple rassemblé par le Saint Esprit. La présence du Saint Esprit est plus que la conversion. Les convertis, lavés dans le sang de Jésus, deviennent l'habitation de Dieu, et sont ainsi scellés pour la gloire par le moyen du don du Saint Esprit.

L'apôtre insiste sur la folie de ces pauvres Galates. Ils avaient beaucoup souffert pour l'évangile, et si l'évangile était insuffisant et vain sans la circoncision, ils avaient donc souffert pour rien.

Paul prend ensuite pour exemple Abraham, si hautement estimé par les Juifs. Il avait cru Dieu, et cela lui avait été compté pour justice. Ainsi, à présent, ceux qui sont sur le principe de la foi sont les vrais fils d'Abraham, et non pas ceux qui descendent de lui selon la chair. «Et l'Ecriture, prévoyant que Dieu justifierait les nations sur le principe de la foi, a d'avance annoncé la bonne nouvelle à Abraham: «En toi, toutes les nations seront bénies».

Remarquez ici l'autorité et l'importance de la parole de Dieu. Elle prévoyait ce que Dieu voulait faire; c'est ce qui sort de la bouche de Dieu, de sorte qu'elle est envisagée comme si Dieu parlait par anticipation. L'apôtre parle de l'Ecriture comme de ce qui possède les pensées de Dieu, puisqu'en fait, étant inspirée par le Saint Esprit, elle nous communique ces pensées. Sachez donc, dit l'apôtre, que, de même que le patriarche Abraham, le père des croyants et le dépositaire des promesses, a tout reçu par la foi, de même ceux qui sont sur le principe de la foi, sont bénis avec le croyant Abraham.

D'un autre côté (verset 10), ceux qui sont sur le principe des oeuvres de loi, sont sous la malédiction. La loi est bonne et sainte, mais elle ne donne point une nouvelle nature, elle ne donne point la vie, ni la force nécessaire pour faire ce qu'elle requiert. Celui qui cherche la bénédiction par la loi, est semblable à l'homme qui gisait sous le portique du réservoir de Béthesda: sa maladie le privait de la force nécessaire pour sa guérison.

La loi exige; elle demande de l'homme qu'il la garde, elle requiert l'obéissance: mais elle ne donne pas une nature qui désire la garder, ni la force pour le faire. Elle exige, voilà tout. L'homme doit aimer Dieu de tout son coeur: il ne l'a pas fait, et ne peut le faire. Il doit aimer son prochain comme lui-même, il ne le fait pas; il est beaucoup plus fâché de perdre sa propre fortune que si son prochain perdait la sienne. Il ne doit pas convoiter, mais la convoitise est là. C'est pourquoi la loi prononce la malédiction sur l'homme qui est sous sa puissance, parce qu'il ne l'a pas gardée. Elle ne sait pas ce que c'est que pardonner.

L'apôtre fait allusion à un fait remarquable, rapporté en Deutéronome 27: 26. Les tribus d'Israël devaient se tenir, six sur le mont Hébal, six sur le mont Guérizim; les premières pour maudire, les autres pour bénir. Mais quand il est question de celles qui devaient bénir, nous ne trouvons point de bénédictions. Au verset 12, nous voyons mentionnées les six qui devaient bénir, mais il n'y a point de bénédiction; puis au verset 13, les six pour maudire, et alors nous lisons: «Les Lévites parleront et diront à haute voix à tous les hommes d'Israël: Maudit soit l'homme, etc.», et à la fin se trouvent les paroles citées par l'apôtre. Dans les chapitres suivants, nous voyons les voies de Dieu envers les enfants d'Israël dans le pays de Canaan, mais avec les solennelles déclarations des conséquences d'être placé sous la loi, et là nous ne trouvons aucune bénédiction. Ainsi, ceux qui sont sous la loi, sont sous la malédiction.

Les prophètes aussi, en disant: «Le juste vivra de foi», enseignent que la vie est par la foi, et que la loi ne justifie point. Or la loi n'est pas sur le principe de la foi, mais des oeuvres; de plus, l'homme lui-même doit les accomplir, car la loi demande qu'il opère sa propre justification: elle dit: «Celui qui aura fait ces choses vivra par elles». Faut-il en conclure que l'autorité de la loi doive être méprisée, puisque ceux qui ont été sous la loi ne l'ont pas gardée, ou que tous doivent être condamnés? Non. Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi (nous qui croyons en lui), lorsque, dans sa grâce infinie, dans son amour immense, il a été fait malédiction pour nous, comme il est écrit: «Maudit est quiconque est pendu au bois»; afin que la bénédiction d'Abraham parvint aux nations dans le Christ Jésus, afin que nous reçussions par la foi l'Esprit promis».

Nous trouvons donc ici les voies de Dieu pour la bénédiction des nations. Les Juifs étaient sous la loi, comme le sont en fait tous ceux qui n'ont pas été affranchis par Jésus Christ, connu par le Saint Esprit. Si nous n'étions pas totalement corrompus et sans conscience, nous étions cependant, quant à l'état de nos âmes devant Dieu, sous la malédiction. Or si le chrétien adopte le principe de la loi, il se place lui-même sous la malédiction; c'est pourquoi l'apôtre a tellement à coeur cette question. Christ s'est livré lui-même sur la croix pour prendre sur lui-même cette malédiction, et ainsi elle ne tombe pas sur nous. Il a aussi porté les péchés de ceux qui croient en lui. La bénédiction vient ainsi sur les nations, sur quiconque croit en lui, Juif ou gentil.

Mais ce n'est pas tout. Nous trouvons dans l'Ancien Testament la promesse du Saint Esprit, promesse renouvelée plus clairement encore dans les paroles du Seigneur lui-même. Il était écrit que l'Esprit serait répandu sur toute chair, c'est-à-dire que les gentils y auraient aussi leur part.

C'était là l'autorité de Pierre pour recevoir Corneille parmi les chrétiens. Les croyants d'entre les gentils étaient scellés tout aussi bien que les Juifs. Dieu avait mis son sceau sur eux comme ses enfants, et ils étaient unis en un seul corps avec les Juifs et avec Christ lui-même. La bénédiction des gentils était la même que celle des Juifs. Les Juifs n'avaient pas reçu l'Esprit sous la loi quand les gentils étaient exclus, et maintenant que tous ensemble avaient été manifestés comme étant des pécheurs, la grâce qui les avait purifiés les uns et

les autres, les admettait les uns et les autres aux mêmes privilèges. Ainsi la promesse déjà faite à Abraham et aux nations en lui, était accomplie dans le don de l'Esprit, donné par Christ à ceux d'entre les gentils qui croyaient.

Paul insiste maintenant sur cette promesse, sur les circonstances dans lesquelles elle fut faite, et le moyen dont les gentils en jouissent. Le point de départ de son argumentation est que les nations devaient être bénies en Abraham, selon la promesse de Dieu. C'était par la foi qu'Abraham avait reçu les promesses, et les gentils étaient sur le même terrain — celui de recevoir tout par la foi. Plus tard, la loi fut donnée à la semence d'Abraham selon la chair, mais c'était seulement une malédiction pour l'âme, parce que la chair ne se soumet pas à la loi de Dieu, et aussi elle ne le peut. De plus, le juste vivra de foi, et la loi n'est pas sur le principe de la foi; elle requiert des oeuvres. Mais ceux qui étaient sous la loi sont rachetés de la malédiction de la loi par la mort de Christ. Les Juifs croyants en étaient donc affranchis, et ils recevaient la bénédiction par la foi en Christ, bénédiction étendue aux gentils qui avaient aussi la foi en Christ, mais assurément ce n'était pas pour les placer sous la malédiction dont Israël était affranchi par cette même foi. Le Saint Esprit déjà promis, devenait l'héritage des uns et des autres: magnifique témoignage rendu à l'acceptation des gentils. L'histoire de la promesse faite à Abraham montrait la même vérité. Mais d'abord est établi un principe sûr et simple.

(verset 15). Quand une alliance est non seulement faite, mais confirmée, elle ne peut être annulée, et rien n'y peut être ajouté. Les promesses furent faites à Abraham et furent ensuite confirmées à sa semence, comme nous le verrons. Or la loi, qui vint quatre cent trente ans après, ne pouvait pas annuler l'alliance que Dieu avait confirmée auparavant, de manière à rendre la promesse sans effet. La promesse restait toujours sûre, et rien ne pouvait y être ajouté, ni en être ôté.

Le caractère et les détails de la promesse sont aussi importants. Elle fut faite à Abraham et confirmée à sa semence. Mais en parlant de «la semence», il est question d'un seul et non d'une nombreuse postérité; et cela est très exact. Nous trouvons plusieurs promesses faites à Abraham, quand il fut dit que sa postérité serait comme les étoiles du ciel et comme le sable du bord de la mer. Mais il y eut une promesse faite à Abraham seul, sans mention de sa semence. En Genèse 12, il est dit que toutes les nations seraient bénies en lui, et au chapitre 22, cette promesse est confirmée à sa semence; or cela arriva quand il eut offert Isaac sur l'autel et l'eut reçu de nouveau comme ressuscité d'entre les morts (voyez Hébreux 11: 19), type remarquable de Christ en qui il fut pleinement et littéralement accompli. Dans les chapitres 15 à 17, nous trouvons la promesse d'une nombreuse postérité, promesse qui fut accomplie dans la nation d'Israël. Mais dans le chapitre 22, les deux promesses sont distinctement mentionnées.

Nous avons donc ici la promesse, la vraie semence, une seule personne, la confirmation de la promesse à cette seule semence, et avec elle la bénédiction promise aux gentils. Il n'est pas question ici d'une nombreuse postérité, mais d'une seule personne, et cette personne est Christ. Isaac n'était qu'un type. «La loi», dit l'apôtre, «qui est survenue

quatre cent trente ans après», ne peut annuler la promesse si solennellement confirmée après le sacrifice d'Isaac sur l'autel (Genèse 22), et elle ne peut rien y ajouter. Si l'héritage est sur le principe de loi, il n'est plus sur le principe de la promesse, mais Dieu a fait le don à Abraham par promesse.

A quoi donc sert la loi? Elle a été ajoutée à cause des transgressions, jusqu'à ce que vînt la semence à laquelle la promesse fut faite; c'est-à-dire jusqu'à ce que vînt Christ, le Messie. Dieu n'a jamais eu la pensée de sauver par la loi, mais par Christ son Fils, par sa mort pour nous sur la croix, où il a porté les péchés de tous ceux qui sont sauvés; ces péchés ne peuvent plus leur être imputés. Christ est le Juge des vivants et des morts, mais quand les croyants seront manifestés devant son tribunal, ils y trouveront Celui qui a déjà ôté leurs péchés par sa mort. La loi est intervenue entre la promesse et l'accomplissement de la promesse; elle n'était ni de la foi ni de la promesse, elle n'était pas non plus l'accomplissement de la promesse par la venue du Fils de Dieu.

La loi requérait l'obéissance de la part de l'homme; le résultat, si l'obéissance était accomplie, était la justice humaine. Mais la chair ne se soumet point à la loi de Dieu, et elle ne le peut, de sorte que ceux qui sont dans la chair ne peuvent point plaire à Dieu. Pourquoi donc Dieu a-t-il donné la loi? Afin que l'homme, par le moyen des transgressions, pût apprendre à connaître sa vraie condition. Dieu ne pouvait rien faire pour produire des péchés; l'homme les commettait déjà, mais les péchés, par la loi, devinrent des transgressions, afin que, par le commandement, le péché devînt excessivement pécheur, ainsi que le dit Paul aux Romains.

La loi agit de deux manières. En premier lieu, les péchés que l'homme commettait devinrent excessivement pécheurs, parce que non seulement les hommes pratiquaient le mal, mais qu'ils le faisaient après que Dieu l'avait clairement défendu. En second lieu, par ce moyen, le péché dans la chair, la convoitise, la condition de l'homme selon la chair, était ainsi découverte.

La chair aime le péché; même un homme converti qui cherche à le vaincre, est surmonté et fait captif par la puissance du péché qui règne dans la chair. Par la loi est donnée la connaissance du péché, c'est-à-dire du péché dans la chair, et par le moyen de la loi, les péchés sont devenus excessivement pécheurs. Si mon enfant est accoutumé à être paresseux et à courir dans les rues, c'est une mauvaise habitude; mais si je lui défends de sortir, et qu'il le fasse de nouveau, c'est une transgression positive et bien pire qu'une mauvaise habitude. C'est pour cela, pour nous instruire, pour nous enseigner ce que nous sommes, que la loi a été donnée. La loi est sainte, juste et bonne; elle présente à l'homme son devoir comme enfant d'Adam devant Dieu, mais elle fut donnée à l'homme quand il était déjà un pécheur, non point assurément pour produire le péché, mais pour changer le péché en offense. L'apôtre parle encore plus positivement aux Romains: «La loi est intervenue afin que l'offense abondât» (chapitre 5: 20). De plus, elle découvre à l'homme sa mauvaise nature; mais je n'en dirai pas plus ici. Il suffit que la nature et l'action de la loi soient comprises.

(verset 20). La loi, dit l'apôtre, a été ordonnée par des anges, par la main d'un Médiateur. Nous trouvons ici un principe nouveau et important. Il est clair qu'un médiateur n'est pas médiateur d'un seul, mais Dieu est un seul. Il y avait donc une autre partie entre laquelle et Dieu, le Médiateur accomplissait son office; en fait, il avait Israël, c'est-à-dire l'homme. La jouissance des résultats de l'alliance dépendait de la fidélité des deux parties; car, puisque Dieu, sur le mont Sinaï, avait de son côté promis la bénédiction si Israël était fidèle à sa volonté, ainsi Israël était tenu à être obéissant, afin de jouir des privilèges qui lui étaient accordés sous la loi. Ce qui avait été promis inconditionnellement à Abraham, était accepté à Sinaï sous la condition d'obéissance de la part du peuple. «Maintenant donc, si vous obéissez exactement à ma voix, et si vous gardez mon alliance, vous serez aussi d'entre tous les peuples mon plus précieux joyau» (Exode 19: 5).

Moïse, le médiateur, vint donc et leur proposa toutes ces paroles, et tout le peuple répondit d'un commun accord: «Nous ferons tout ce que l'Eternel a dit», et Moïse rapporta à l'Eternel toutes les paroles du peuple. Ainsi fut faite l'alliance. Ensuite les Israélites firent un veau de fonte, avant même que Moïse fut descendu de la montagne. L'alliance fut transgressée dans la première des obligations auxquelles les Israélites s'étaient engagés d'obéir: «Tu n'auras point d'autres dieux devant ma face», et Moïse brisa les tables au pied de la montagne; jamais elles n'entrèrent dans le camp. La miséricorde épargna les Israélites, mais l'alliance avait été rompue, et une autre dut ensuite être établie. Elle n'avait pas plus de stabilité que la fidélité de l'homme dans la chair. L'accomplissement de la promesse inconditionnelle de Dieu faite à Abraham, ne dépendait que de la fidélité du Dieu qui l'avait faite; elle ne pouvait donc pas manquer.

Remarquez ici qu'il ne s'agit point de Christ Médiateur pour porter nos péchés et nous sauver; avec cela un médiateur n'avait rien à faire; il s'agit de la semence promise.

Il y avait seulement une promesse que la semence viendrait et elle est venue. La loi intervenait entre la promesse et son accomplissement pour mettre l'homme à l'épreuve, afin que la faiblesse et l'iniquité de la chair fussent manifestées. Elle n'était pas contre les promesses de Dieu, mais elle montrait que l'homme ne pouvait pas assurer l'accomplissement de ces promesses par sa propre fidélité et ses propres oeuvres. Car si la loi eût pu donner la vie, la nouvelle vie donnée par la loi garderait naturellement ses commandements. Cela aurait été une justice légale et humaine, et quoique humaine, elle aurait cependant plu à Dieu. Mais la chair pécheresse était manifestée par la loi, et la justice n'était pas accomplie. S'ils avaient gardé la loi, sous laquelle ils s'étaient placés eux-mêmes à Sinaï afin de pouvoir jouir des promesses, ils auraient joui de ce qui avait été promis; mais ils ne l'avaient pas gardée.

Tous, Juifs aussi bien que gentils, ceux qui avaient les privilèges comme ceux qui ne les avaient pas, étaient renfermés sous le péché, afin que la promesse, faite à Abraham, fût accomplie envers tous les croyants par la foi en Jésus Christ.

Or avant que la foi vînt, c'est-à-dire avant que le système fondé sur la foi en Christ fût venu, les Juifs étaient gardés sous la loi, gardés renfermés pour la foi qui devait être révélée; ainsi la loi était leur pédagogue jusqu'à Christ, afin qu'ils fussent justifiés par la foi. En fait, c'était la bonté de Dieu, qui, alors que toute la terre était tombée dans l'idolâtrie, gardait une nation, qui, tout infidèle qu'elle ait été, conservait cependant la connaissance du seul vrai Dieu. La loi, il est vrai, n'était pas le moyen de justifier les Juifs, car ils ne la gardèrent pas; mais ils étaient tenus sous l'obligation de la garder et se glorifiaient eux-mêmes dans les promesses.

L'unité de Dieu et le fait des promesses faites par lui relatives à la semence à venir, demeuraient dans leur intégrité parmi les hommes. Mais dès que la foi, c'est-à-dire Christ et le système de la foi, fut venue, nous ne fûmes plus sous un pédagogue. Ce qui n'était que pour le temps de l'attente perdit toute raison d'existence quand l'objet de l'attente fut venu. La loi avait eu son utilité pour garder les Juifs jusqu'au temps fixé, mais une fois que fut venu ce que l'on attendait, garder le pédagogue n'avait plus de raison d'être, — il appartenait au temps de l'attente. Le garder aurait été, en réalité, nier sa venue et son oeuvre. Ceux qui n'avaient pas gardé la loi quand ils étaient tenus de le faire, désiraient par orgueil la garder alors que tout motif de l'avoir était entièrement passé. Tel est l'homme!

(verset 26). L'apôtre ne se sert plus du mot *nous*, c'est-à-dire ne parle plus des Juifs. Ils avaient été gardés sous le pédagogue, mais maintenant il adresse ses paroles aux chrétiens juifs et gentils, tous ensemble. «Vous êtes tous fils de Dieu par la foi dans le Christ Jésus». Il ne parle plus de Juifs ni de Grecs, d'esclaves ni d'hommes libres; étant baptisés pour Christ, ils avaient revêtu Christ; ils avaient pris le nom, la profession de Christ; tout autre nom se perdait dans celui-là. Ils étaient chrétiens, unis ensemble sous ce nom. La résurrection avait, pour tous, mis fin devant Dieu à l'homme dans la chair. Ils étaient tous un dans le Christ Jésus.

Il est question ici de la profession extérieure, de ce qu'un chrétien était comme professant le christianisme, et non pas s'il était ou non un vrai chrétien. Nous verrons que Paul avait quelque doute à cet égard; néanmoins en regardant à Christ par la grâce, il pouvait se rassurer.

Dans le système chrétien, la foi, comme elle est nommée ici, ne relevait pas d'un homme, ni d'un parti quelconque, mais de Christ seul. Ils étaient chrétiens, et rien d'autre. Or, s'ils étaient de Christ, la seule vraie semence d'Abraham selon la promesse, par lequel les nations devaient être bénies, ils étaient la semence d'Abraham, et héritiers selon la promesse.

Tout cela renferme des principes importants. Participants de la promesse en Christ, ils ne pouvaient pas être sous la loi. S'y placer, c'était nier le christianisme; Christ était mort en vain. Nous ne pouvons être d'aucune classe, ni porter d'autre nom que celui de Christ lui-même.

Chapitre 4

L'apôtre a établi comme principe que nous sommes fils de Dieu par la foi dans le Christ Jésus (chapitre 3: 26). Il va maintenant parler des conséquences de cette vérité et la développer dans ses effets.

Il expose le contraste entre les héritiers sous la loi et les héritiers par la foi en Christ, qui était venu et était ressuscité d'entre les morts. Sous la loi, ils étaient comme un enfant qui ne comprend pas et qui même ne connaît pas les pensées de son père: il est comme un esclave à qui l'on dit: Va ou viens; fais ceci ou cela. Quoique bientôt il doive être seigneur de tout, il est cependant sous des tuteurs et des curateurs jusqu'au temps fixé par le père. Ainsi les croyants juifs avaient à la vérité une part dans les promesses, mais, étant sous la loi, ils étaient comme des enfants sous un pédagogue. Or cela introduit un principe très important.

Les institutions de la loi étaient adaptées à l'homme dans la chair. Un temple magnifique, de splendides vêtements, un Dieu présent sur la terre d'une manière sensible, bien qu'il ne fût pas permis à l'homme de s'approcher de lui; des trompettes, des sacrifices visibles, — toutes ces choses étaient établies afin que l'homme dans la chair pût être en relation avec Dieu, selon les éléments du monde, qui convenaient à l'homme dans la chair. Les chrétiens sont un peuple céleste; ils ne voient pas les objets qu'ils adorent, si ce n'est par la foi. On adore Dieu en esprit et en vérité, et non par l'offrande de taureaux et de boucs. L'Esprit révèle aux chrétiens ce qu'ils ne voient pas. Ils savent que Christ est monté au ciel après avoir achevé l'oeuvre que le Père lui avait donnée à faire, et le coeur, pour adorer Dieu, s'élève dans le temple céleste, par la grâce du Saint Esprit descendu du ciel. Ainsi les héritiers eux-mêmes étaient comme des enfants, tenus de rendre un culte extérieur et d'offrir des bêtes en sacrifice. La purification était extérieure et consistait à nettoyer le corps par le moyen de l'eau; les sacrifices — types pour le temps présent — ne pouvaient pas purifier la conscience du péché; ce n'étaient pas des sacrifices de louanges, d'actions de grâce et d'adoration, fondés sur le sacrifice accompli de Christ. Tout cela n'était que «les éléments du monde», adaptés à l'homme dans ce monde.

Toute religion consistant en cérémonies extérieures, n'est autre chose que «les éléments du monde», et ressemble au culte des païens. On cherche la faveur de Dieu par des moyens dont un homme inconverti peut se servir tout aussi bien, ou même mieux que celui qui est converti, car sa conscience ne lui fait pas sentir que ces choses ne peuvent pas purifier l'âme. Ceux qui cherchent la justice par les oeuvres s'irritent fort contre ceux qui ont la paix avec Dieu par la foi, car cela leur démontre que tous leurs efforts sont vains. Il n'y a qu'une seule ville dans laquelle les gentils ont persécuté Paul sans y avoir été poussés par les Juifs. Ceux-ci se vantaient de ce que l'homme peut faire et cherchaient leur propre gloire; ils ne pouvaient pas souffrir de la voir foulée aux pieds. Mais la foi donne à Dieu la gloire du salut, et cherche dans une nouvelle vie, dont le modèle est l'amour, à le glorifier par l'obéissance et l'accomplissement de sa volonté.

La loi avait donc été un pédagogue jusqu'à Christ, la semence promise. Dans ses formes et dans ses cérémonies, elle ressemblait à la religion des gentils. Dieu, tout en maintenant toujours son unité et la règle parfaite de la conduite de l'homme, condescendait cependant à s'adapter lui-même, dans le culte qu'il établissait, aux pensées de l'homme, venant ainsi près de lui, afin de faire voir clairement s'il était possible à l'homme dans la chair de marcher avec Dieu. L'homme n'a pas gardé la règle de Dieu, mais s'est attaché aux cérémonies dans le but de se faire une justice qui lui fût propre, — voie moralement aisée, puisqu'il peut la suivre sans refréner ses passions, mais qui devient un joug insupportable quand la conscience est réveillée. Hélas! il en est toujours ainsi, même de nos jours.

Mais, béni soit Dieu! quand l'accomplissement du temps fut venu, après que l'homme se fut montré totalement corrompu et sans frein, lorsqu'il n'avait pas la loi, et que, la possédant avec tous les privilèges qui s'y rattachaient, il l'eut violée, n'étant pas capable de la garder, même en le désirant, — alors, selon l'amour souverain de Dieu, la semence promise est venue; Dieu a envoyé son Fils unique, le second homme le dernier Adam, la Parole qui devint chair et habita au milieu de nous.

Grâce merveilleuse! Dieu lui-même fut manifesté en chair afin de pouvoir se donner lui-même, et afin de devenir, après être ressuscité d'entre les morts, la tête et la source d'une nouvelle race spirituelle, remplaçant la race méchante et perverse. Il devient la vie de tous les croyants; ils sont rachetés afin de jouir de la gloire avec lui. Les croyants de l'Ancien Testament jouiront sans doute de la gloire, en ayant part au résultat de la rédemption opérée par Christ, bien qu'ils n'aient point fait partie de son corps sur la terre, car la chose elle-même n'était pas venue. La promesse avait été donnée, comme nous l'avons vu; maintenant elle était accomplie, non pas complètement, mais néanmoins elle l'était quant à la résurrection de Christ, qui a fait luire la vie et l'incorruptibilité par l'évangile. En effet, l'évangile annonçait, non la promesse, mais l'accomplissement de la promesse par la venue de Christ, descendu pour accomplir l'oeuvre de la rédemption.

Dieu a envoyé son Fils qui vint prendre la forme d'un homme ici-bas. Né de femme, né sous la loi, il prit sa place dans ce monde dans deux relations: avec l'homme, par la femme; avec les Juifs, comme né sous la loi. Or chacun quand il est converti s'y place, à moins qu'il n'y soit déjà en esprit. Cela est très utile à l'âme, car elle apprend ainsi à connaître sa faiblesse. La rédemption place tous, c'est-à-dire tous ceux qui croient en Christ et dans l'oeuvre qu'il a accomplie, au bénéfice de cette oeuvre, qu'ils soient Juifs ou gentils. Ils sont rachetés devant Dieu qui a accepté l'oeuvre de son Fils, selon sa propre justice, et même qui l'a donné dans son amour, afin que ceux qui étaient sous la loi pussent en être délivrés et recevoir l'adoption.

Christ a obtenu pour les uns et pour les autres sa propre place devant Dieu. Quand il fut ressuscité d'entre les morts, il dit à Marie de Magdala: «Va vers mes frères, et dis-leur: Je monte vers mon Père et votre Père, et vers mon Dieu et votre Dieu». Précieuses et merveilleuses paroles, qui n'avaient jamais été prononcées avant sa résurrection. Mais maintenant tout était accompli, leurs péchés avaient été portés et ôtés; Dieu, en tout ce

qu'il est, avait été glorifié; leurs personnes étaient rachetées, et, selon le propos arrêté de Dieu, Christ, par ses souffrances, avait acquis la gloire pour les siens. Il pouvait le leur annoncer, bien que le temps ne fût pas encore venu de glorifier ceux qu'il avait déjà introduits dans la position où lui-même se trouvait devant son Père, comme homme et comme Fils de Dieu.

Quelles paroles! Frères du Fils de Dieu! Si Dieu était son Père, il était leur Père; s'il était son Dieu, il était leur Dieu. Non seulement pardonnés et justifiés, — ce qui était déjà une immense bénédiction, — mais introduits dans la même relation avec Dieu que celle où il était lui-même.

Était-il encore sous la loi? Assurément non. Sous la loi il était mort, il avait porté la malédiction, il avait pleinement glorifié Dieu sur la terrible croix. Mais tout cela était passé, et maintenant il était ressuscité, pour amener ses rachetés, participants de la vie qu'il possède en la présence de Dieu, dans la gloire où il allait entrer, mais pour laquelle ils devaient attendre jusqu'à ce qu'il revint les prendre là où ils seront toujours avec lui, rendus parfaitement semblables à lui. Tout ce qui leur donnait le droit de jouir de ces privilèges était maintenant accompli, et quoique le temps ne fût pas encore venu d'y entrer, l'Esprit pouvait être donné, de sorte qu'ils fussent mis en état de jouir des privilèges dans leurs coeurs, et de comprendre la position à laquelle ils appartenaient; leurs privilèges pouvaient être proclamés, et l'apôtre le fait. Il lui était impossible, à la vérité, de les déployer tous, car leur assujettissement à la loi avait obscurci pour leurs yeux l'intelligence des choses divines; mais il pouvait au moins leur exposer clairement leur position, afin de les rendre capables de les comprendre.

La foi donc place les croyants dans la position de fils à l'égard de Dieu, selon la valeur et l'efficacité de la rédemption opérée par le Christ Jésus; et parce qu'ils étaient fils, Dieu avait envoyé dans leurs coeurs l'Esprit de son Fils, criant: Abba, Père. Ainsi le croyant n'est plus un esclave, mais un fils, et s'il est fils, il est aussi héritier de Dieu par Christ. Sous la loi, les croyants, quoique nés de Dieu, étaient dans la position d'esclaves, maintenant les Juifs, comme les gentils, sont fils, selon la position de Celui qui les a rachetés. Les éléments du monde étaient adaptés à l'homme dans la chair; l'Esprit nous met en communion avec le Père dans le ciel, comme ses fils, unis à Celui qui est ressuscité d'entre les morts. Les Juifs croyants étaient morts à la loi par la mort de Christ; et les gentils, rachetés par sa mort, prenaient ce joug précisément quand il avait été brisé pour les Juifs, et cela par la mort de Christ.

Mais l'apôtre prend une position encore plus forte. Les Galates étaient des gentils; ils avaient été des païens, assujettis aux éléments du monde. Ne connaissant pas Dieu, ils servaient ceux qui, par leur nature, ne sont pas des dieux. Leur culte était nécessairement selon les éléments du monde — ce qu'un homme dans la chair pouvait offrir — ils ne pouvaient pas concevoir autre chose qu'un culte consistant en cérémonies, en observations de jours et offrandes de bêtes. Le vrai Dieu, comme nous l'avons dit, avait condescendu à se placer sur ce terrain dans ses relations avec l'homme. Il s'approchait de l'homme là où

l'homme était; mais, sur ce pied, il ne se révélait pas lui-même. Il demeurait caché derrière le voile, bien qu'il eût fait une alliance avec l'homme. Il donna une loi qui devait être observée, tandis qu'il restait derrière le voile, et il ordonna des sacrifices, types très beaux et très instructifs du vrai sacrifice de Christ, dont la valeur est éternelle.

Tout, dans le culte juif, était fait selon le modèle montré à Moïse sur la montagne, et était ainsi un type des choses célestes, mais les choses elles-mêmes étaient terrestres, c'étaient des éléments du monde, appropriés à l'homme mortel, et que l'homme, converti ou inconverti, pouvait accomplir; c'étaient des principes du monde, selon le besoin du coeur humain, et ce que l'homme pouvait offrir dans l'espoir de se rendre Dieu propice. Dieu s'appropriait à l'homme, tout en se cachant lui-même, et proposant à l'homme une justice humaine à accomplir, mais, en envoyant son Fils, et spécialement par la mort de Christ, il mit fin à tout ce système.

La loi intervint afin d'éprouver si l'homme dans la chair pouvait plaire à Dieu; mais la loi fut violée, jamais observée. De plus la promesse fut méprisée, et Celui qui avait été promis, fut rejeté. La croix mit fin à ce système qui mettait Dieu en relation avec l'homme dans la chair, ou plutôt qui montrait que cette relation était impossible, et, l'oeuvre de la rédemption étant accomplie, Dieu commença avec le second Adam, ressuscité d'entre les morts, des relations spirituelles par le Saint Esprit descendu du ciel, donnant, dans sa souveraine grâce, à ceux qui croyaient, la même position que celle de son propre témoignage merveilleux rendu à la valeur de la rédemption qu'il avait accomplie; et pour nous combien n'est-il pas béni!

Cependant ces pauvres chrétiens voulaient retourner à ces faibles et misérables éléments dont, étant païens, ils avaient été délivrés par la connaissance de la rédemption qui est en Jésus Christ. Remarquez bien que toutes ces cérémonies ne sont que du paganisme, les éléments du monde. Même si ceux qui s'y assujettissent sont chrétiens, cependant les principes selon lesquels ils marchent sont les éléments du monde, et leurs pratiques sont des pratiques païennes. Nous l'apprenons ici comme doctrine, mais l'histoire de l'Eglise nous le montre comme un fait. Les jours et les lieux saints furent empruntés aux païens, qui avaient des lieux et des jours consacrés à des fêtes en l'honneur des hommes déifiés, tels que Thésée, Hercule et autres. Des noms de saints furent ensuite attachés à ces lieux et à ces jours, et les saints furent honorés à la place des demi-dieux.

Saint Augustin (*) nous raconte ce qui fut fait et comment la chose commença. Il chercha à mettre fin, non à la célébration des jours de fête, mais aux choses immorales qui se pratiquaient à leur occasion, car on s'enivrait dans les églises.

(*) Augustin, un de ceux que l'on nomme «pères de l'Eglise», évêque d'Hippone en Afrique, vécut de 354 à 420 de l'ère chrétienne.

Cela se passait en Afrique, mais ailleurs on ne faisait pas mieux. La fête de la Nativité fut mise à la place de la pire des fêtes païennes, fête qui se célèbre encore parmi les païens de l'Orient. N'étant pas capables d'empêcher ceux qui, sortant du paganisme, prenaient le

nom de chrétiens, de continuer à se livrer aux désordres de cette fête, les conducteurs de l'Eglise décidèrent de la remplacer par la Nativité de Christ.

Augustin dit aussi, relativement aux saints qui étaient mis à la place de Thésée, etc., que l'église croyait mieux pour les gens de s'enivrer en l'honneur d'un saint que d'un démon. Il est certain que Christ ne naquit point en décembre. L'époque à laquelle Marie se rendit auprès d'Elisabeth, le prouve, quand on examine l'ordre des classes de sacrificateurs. Zacharie était de l'ordre d'Abia, c'est-à-dire du huitième (1 Chroniques 24: 10; comparez avec Luc 1: 5).

En empruntant aux Juifs ces éléments du monde, les Galates retournaient à leurs anciennes pratiques païennes. Jusqu'à la venue de Christ, le rituel juif avait une signification importante; il présentait les figures de la réalité, savoir de ce que Christ a été ou de ce qu'il est maintenant; de plus la loi avec ses observances était destinée à mettre l'homme à l'épreuve, et montrait qu'il ne peut pas marcher avec Dieu comme homme dans la chair. Mais lorsqu'une fois Christ fut venu, la substance des choses était là et les figures n'avaient plus de raison d'existence; l'épreuve avait déjà eu lieu. Ce que l'on fait pour accomplir la loi, n'est autre chose que la négation de son accomplissement parfait en Christ, ce sont des éléments du monde, comme ceux dans lesquels les Galates marchaient quand ils vivaient dans le paganisme.

(verset 11). L'apôtre craignait que son travail n'eût été vain, qu'ils n'eussent pas la vraie connaissance de Dieu et de la vérité chrétienne. Ils étaient prêts, comme nous l'avons vu, à mépriser l'apôtre, et avec une ironie mordante, qui venait des profondeurs d'un cœur blessé, il leur dit (verset 12): «Soyez comme moi». Les Galates, qui désiraient judaïser, accusaient l'apôtre de n'être pas meilleur que les gentils avec lesquels il mangeait; ils l'accusaient de refuser de circoncire leurs enfants, de s'être affranchi du joug juif et de marcher comme un gentil. Soyez donc comme je suis, dit-il; libres de ce joug, car moi, comme vous gentils, je suis affranchi de la loi. Vous ne m'avez point du tout fait tort; — je suis libre, soyez libres aussi.

Dans les jours précédents, ils ne l'avaient pas méprisé, malgré l'infirmité dans sa chair: quand il leur avait apporté l'évangile, pur de tout mélange judaïque, ils l'avaient reçu comme un ange de Dieu, comme Jésus Christ lui-même. Ils l'avaient accepté avec une telle joie, ils s'étaient sentis et déclarés tellement bénis, qu'ils se seraient arraché les yeux, — ce qu'ils avaient de plus cher, — pour les donner à Paul. Telle avait été leur joie d'avoir reçu le pur évangile, dégagé de tout mélange de loi.

Où était maintenant leur bonheur, s'ils trouvaient nécessaire d'ajouter la loi, afin de jouir de la bénédiction? L'apôtre était-il devenu leur ennemi en leur disant la vérité? Ils l'avaient d'abord reçue avec joie, mais maintenant qu'il cherchait à les conduire à s'attacher fermement à cette vérité bénie, était-il devenu leur ennemi?

Les docteurs judaïsants étaient zélés, mais non pas comme il le fallait. Il est possible d'être zélé en rattachant les âmes à soi-même, ou à la secte à laquelle on est attaché. Les

pharisiens couraient la mer et la terre pour faire un prosélyte, et ils le rendaient fils de la géhenne deux fois plus qu'eux.

Ceux-là de même (car ils étaient tels), travaillaient, en ayant pour objet d'attirer au judaïsme les gentils convertis, cachant la vérité de l'évangile sous la circoncision et une masse d'observances, qui conduisaient les hommes à chercher leur propre justice dans leurs oeuvres et niaient la perfection de l'oeuvre de Christ. Ils fuyaient l'opprobre de la croix, car l'homme n'a jamais honte d'une religion que lui-même peut accomplir. Ni les païens, ni les mahométans, ni les Juifs, ni ceux qui suivent un christianisme corrompu, n'ont honte de leur religion. Mais hélas! on en trouve plusieurs de tels, parmi ceux qui confessent la vérité et Christ selon la vérité. Fait remarquable, et l'un de ceux qui montrent où en est la pauvre nature humaine!

Ces prédicateurs de la loi cherchaient aussi à exclure les gentils, en les empêchant d'entendre la vérité, de peur qu'ils ne la reçussent et n'acquissent une intelligence spirituelle trop claire pour pouvoir écouter l'erreur, et trop éclairée pour ne pas apercevoir que le système de la loi et du judaïsme est la négation du christianisme. Il en est toujours ainsi. Les chefs d'un faux système cherchent à empêcher les âmes d'écouter la vérité. Ils désirent les attacher à eux seuls. Si la doctrine de l'apôtre avait été bonne, ils devaient persévérer à la garder telle qu'il la leur avait enseignée dans le principe, et être zélés pour le bien en tout temps, et pas seulement quand il était présent avec eux.

Mais cela faisait désirer à l'apôtre d'être auprès d'eux. Il était en perplexité à leur sujet, car, en réalité, ils avaient abandonné l'évangile. Cependant, quand il regardait au Seigneur, il espérait toujours que Christ était vraiment dans leurs coeurs, et qu'ils n'avaient accepté que dans leur tête une doctrine qui renversait totalement l'évangile de Christ. Il avait besoin, pour ainsi dire, d'être de nouveau en travail d'enfantement pour eux, jusqu'à ce que Christ eût été formé en eux. Néanmoins il les appelle ses enfants. Son amour lui donne de la confiance, et cependant remplit son coeur d'inquiétude. Il aurait désiré être auprès d'eux pour changer de langage et l'adapter à leur état; non seulement en leur enseignant la vérité, mais en faisant ce que leurs besoins requéraient. Remarquez ici la profondeur de l'amour de l'apôtre. Moïse, tout fidèle qu'il était, était fatigué du fardeau du peuple et disait: «Est-ce moi qui ai conçu tout ce peuple, ou l'ai-je engendré, pour me dire: Porte-le dans ton sein, comme le nourricier porte un enfant qui tette; porte-le jusqu'au pays que tu as juré à leurs pères?» (Nombres 11: 12). Au contraire, l'apôtre est désireux de travailler à les enfanter comme ses enfants, une seconde fois, afin que leurs âmes soient sauvées.

(verset 21). Il change déjà de langage. «Dites-moi, vous qui voulez être sous la loi, n'écoutez-vous pas la loi?» Paul veut que la loi parle, puisqu'ils abandonnaient la grâce de l'évangile. Il est écrit dans la loi qu'Abraham avait deux fils, l'un de la servante, l'autre de la femme libre; l'un né selon la chair, l'autre, de la femme libre, né selon la promesse de Dieu. Mais ces choses doivent être prises dans un sens allégorique, et représentent les deux alliances, l'une du mont Sina qui engendre pour la servitude, et c'est Agar, la servante. Or cette Agar est le mont Sina, qui correspond à Jérusalem, c'est-à-dire au système de la loi

dont Jérusalem était le centre, et à ses enfants, comme aussi à ceux qui sont sous la loi. Mais la Jérusalem d'en haut, la vraie Eglise de Dieu vue dans son état céleste, est libre, et c'est elle qui est notre mère.

Telle était l'application de l'histoire d'Abraham et de Sara, et de sa servante Agar. Mais l'apôtre cite aussi un autre passage du prophète Esaïe, pour montrer que c'est quand Jérusalem est abandonnée de Dieu, qu'elle enfante plus d'enfants que lorsqu'elle avait un mari. Ces enfants, c'est nous-mêmes, chrétiens, durant le temps de l'Eglise (Esaïe 54: 1). Le passage s'adresse à Jérusalem restaurée dans le royaume à venir, mais il montre que l'abandonnée a plus d'enfants que celle qui avait un mari. Les enfants nés selon la promesse sont plus nombreux dans le temps présent, que ceux nés lorsque Jérusalem était reconnue.

L'apôtre revient ensuite à Sara. «Or nous, frères, comme Isaac, nous sommes enfants de promesse. Mais comme alors celui qui était né selon la chair, persécutait celui qui était né selon l'Esprit, il en est de même aussi maintenant». Les cas étaient trop semblables pour que le principe ne fût pas évident. En fait, c'étaient toujours les Juifs qui soulevaient la persécution contre Paul. Il n'y a qu'un seul cas où il n'en fut pas ainsi. Dieu, par sa Parole, prononce clairement son jugement: «Chasse la servante et son fils, car le fils de la servante n'hériterait pas avec le fils de la femme libre». Les deux choses ne peuvent être unies; si l'homme est héritier par la loi, il n'est point héritier par la promesse et par la grâce. Obtenir la justice et la bénédiction par nos propres oeuvres ou les recevoir par la grâce, par le libre don de Dieu, sont choses qui ne peuvent aller ensemble; l'une est opposée à l'autre.

Ainsi nous ne sommes pas enfants de la servante, mais de la femme libre. Il est impossible que nous soyons enfants des deux; autrement, comme le dit l'apôtre, la grâce ne serait plus grâce. Nous sommes affranchis de la loi, de ses cérémonies, de son service, des éléments du monde, pour appartenir à un Christ ressuscité qui a effacé nos péchés, et aussi toutes les ordonnances de la loi; qui en a porté la malédiction pour nous, et qui nous a communiqué une vie qui est liberté et sainteté devant Dieu. Christ lui-même est cette vie en nous; dans cette vie, nous nous réjouissons dans la sainteté aussi bien que dans le pardon, et nous nous glorifions en Dieu lui-même au lieu de vivre dans la crainte. Nous sommes enfants de la femme libre, et d'elle seule. L'apôtre commence dès lors à exhorter les Galates à être fidèles à ce principe.

Chapitre 5

«Christ nous a placés dans la liberté en nous affranchissant; tenez-vous donc fermes, et ne soyez pas de nouveau retenus sous un joug de servitude». Paul se sert même de son autorité personnelle, comme apôtre envers les nations, autorité fortifiée par l'oeuvre qu'il avait accomplie parmi les Galates. De fait, ils avaient entendu l'évangile de sa bouche et l'avaient reçu avec joie. «Moi, Paul», dit-il, «je vous dis que si vous êtes circoncis, Christ ne vous profitera de rien». En effet, en se faisant circoncire, ils se seraient placés sur un autre terrain, celui de la justice humaine par les oeuvres, et non celui de la justice divine par la foi en Christ. Ils ne pouvaient pas être justifiés de deux manières à la fois. S'ils se faisaient

circoncire, ils étaient tenus de garder la loi. La chose est très simple: si un homme se place lui-même sous la loi, il est tenu de l'observer. Si la justice et l'acceptation devant Dieu sont par la loi, il faut la garder en tout; mais alors ils étaient déçus de la grâce.

Voici quel est l'état chrétien: nous n'espérons pas la justice, mais, par l'Esprit, sur le principe de la foi, nous espérons ce qui appartient à la justice. Les Galates possédaient la justice, la justice divine en Christ, et cela sur le principe de la foi. Or la gloire appartient à cette justice, et celle-là ils ne la possédaient pas: ils l'espéraient. Ainsi, par la foi, par laquelle ils possédaient la justice, ils espéraient, par le Saint Esprit, ce qui appartenait à la justice que possèdent ceux qui sont en Christ. Etat bienheureux! Nous possédons la justice, la gloire qui lui appartient est notre espérance, et le Saint Esprit est la source et la force de cette espérance. La foi, mobile et réalisation de notre relation avec Dieu, discerne la gloire que nous ne possédons pas encore, et repose sur la justice qui nous fait connaître que nous y avons un droit. Que nous sommes heureux de n'avoir pas à chercher la justice! Elle est à nous; nous sommes en Christ; notre espérance est d'être avec lui dans la gloire, selon cette justice. C'est par la foi, puisque toute chose en Christ est par la foi.

En lui, ni circoncision, ni incirconcision, n'ont de valeur, mais la foi opérante par l'amour, c'est-à-dire la réalité de la vie divine qui jouit de la paix avec Dieu, qui s'élève par la foi à la gloire divine et aux choses célestes, où elle trouve sa portion. En l'attendant, elle opère par l'amour qui coule dans le coeur de sa source, savoir de Dieu lui-même, qui a tout donné, jusqu'à son propre Fils.

Nous voyons combien l'esprit de l'apôtre était agité et troublé. Il sentait que la vérité était perdue, et que ses enfants bien-aimés avaient quitté le droit sentier. «Vous couriez bien, qui est-ce qui vous a arrêtés pour que vous n'obéissiez pas à la vérité? La persuasion ne vient pas de celui qui vous appelle». Les Galates pouvaient savoir que ce qu'ils recevaient alors, n'était pas ce qu'ils avaient reçu dès le commencement. Ils savaient bien que lorsque Dieu, par la bouche de Paul, les avait appelés à jouir du seul vrai salut de Dieu, qui avait été pour leurs coeurs une source de bonheur, ce n'avait été ni par la loi, ni par la circoncision, ni par justice, ni par oeuvres humaines, ni par ces formes et cérémonies par lesquelles l'homme cherche à réparer ce qu'il y a de défectueux dans ses oeuvres, de manière à obtenir par elles la justice.

Ce n'était point là l'évangile que Paul avait prêché, quand ils avaient été amenés à la connaissance de Dieu; ce qu'il avait annoncé, c'était la grâce et un parfait salut en Christ. Le nouvel enseignement ne jaillissait pas de la même source; il n'était donc pas de Dieu. «Un peu de levain fait lever la pâte tout entière». Par l'évangile les âmes sont converties; il est la puissance de Dieu qui agit individuellement dans l'âme; il donne la vie, il est contraire au coeur naturel. Les fausses doctrines, la justice humaine, les oeuvres, les formes, ne sont pas contraires au coeur de l'homme: elles sont le levain qui pénètre et s'étend dans la masse du peuple et dans ses voies.

(verset 10). Mais il est beau de voir comment l'apôtre, au milieu de la douleur dont son coeur est accablé, trouve paix et confiance quant aux Galates, en regardant au Seigneur. Il avait dit qu'il était en perplexité à leur égard, ne sachant que penser. Maintenant il dit: «J'ai confiance à votre égard, par le Seigneur». Combien est douce cette introduction du nom du Seigneur, dans la conscience qu'il aime les siens, qu'il pense à eux, et que nous pouvons rejeter sur lui toute inquiétude, dans la certitude que son coeur s'occupe d'eux: «Ne vous inquiétez de rien», dit Paul aux Philippiens (4: 6). Nous voyons combien le coeur de l'apôtre soupirait ardemment après la bénédiction de ses enfants et le maintien de la vérité; mais il savait placer son anxiété devant le Seigneur. Il avait donc confiance, là même où il avait été en perplexité, confiance que les Galates n'auraient point d'autre sentiment, mais que celui qui les troublait, quel qu'il fût, en porterait le jugement.

Nous trouvons ici d'autres caractères et d'autres effets de la foi, outre le rétablissement de la confiance à l'égard des enfants de Dieu. Bien que Christ fût caché, cependant il gouvernait dans l'Eglise de Dieu, et toute puissance dans le ciel et sur la terre lui appartenait. Celui qui les troublait, quel qu'il fût, ne pouvait échapper au jugement de Dieu. Paul était convaincu de la fidélité de Dieu, il savait que Christ aime l'Eglise et qu'il ferait ce qui serait nécessaire pour la protéger contre la malice de l'ennemi. La foi lui donnait de la confiance, et le rendait heureux dans les luttes qu'il rencontrait dans son service; par elle, il pouvait se reposer sur la fidélité du Seigneur. Cette foi lui inspirait de la confiance quant à l'état des Galates et lui donnait la conviction que celui qui les égarait serait ôté par la main de Dieu.

Paul ensuite en revient à parler de lui-même (verset 11). «Si je prêche encore la circoncision, pourquoi suis-je encore persécuté?» Car c'étaient les Juifs qui partout soulevaient contre lui la persécution. S'il avait prêché la circoncision, le scandale de la croix aurait été anéanti. Nous voyons encore combien son esprit est troublé; c'est le caractère de cette épître: «Je voudrais que ceux qui vous bouleversent, se retranchassent même. Car vous, frères, vous avez été appelés à la liberté», principe qui, en relation avec ce qui suit, est de la plus haute importance. Le chrétien est appelé à la liberté, à la sainte liberté de la nouvelle nature; mais c'est la liberté. Ce n'est pas une loi qui contraint, ou plutôt qui s'efforce de contraindre une nature qui lui est contraire, à satisfaire à des obligations qui résultent des relations dans lesquelles, par la volonté de Dieu, nous nous trouvons placés; une loi imposée, défendant le mal à une nature qui aime le mal, et commandant l'amour de Dieu et du prochain à une nature dont le mobile est l'égoïsme.

S'il eût été possible (mais cela ne l'était pas) d'ôter à Christ sa liberté morale, ç'aurait été en l'empêchant d'obéir à la volonté du Père. Sa nourriture était de faire la volonté de celui qui l'avait envoyé (Jean 4). Homme parfait, il vivait de toute parole qui sortait de la bouche de Dieu. Plutôt que de ne pas obéir, il préféra mourir, boire la coupe amère que le Père lui avait donnée, et le glorifier en la buvant. Le christianisme est la liberté d'une nouvelle nature qui aime à obéir et à faire la volonté de Dieu. Il est vrai que la chair, si elle n'est pas tenue assujettie, peut se servir de cette liberté pour satisfaire ses propres désirs,

précisément comme elle prétend se servir de la loi, donnée pour convaincre de péché, afin, par elle, d'acquérir la justice. Mais la vraie liberté du nouvel homme — Christ notre vie — est la liberté d'une volonté sainte, acquise par l'affranchissement du coeur de la puissance du péché, la liberté de servir les autres en amour. Toute la loi est accomplie dans une seule parole: «Tu aimeras ton prochain comme toi-même». Le chrétien peut faire davantage, il peut se donner pour les autres; ou, du moins, en suivant la direction de l'Esprit, il accomplit la loi par l'amour. Mais si les Galates se dévoraient l'un l'autre par égoïsme, disputant touchant la circoncision et la loi: «Prenez garde», dit l'apôtre, «que vous ne soyez consumés l'un par l'autre».

L'apôtre établit ici les principes de la sainteté, d'une marche chrétienne, et introduit le Saint Esprit à la place de la loi. Dans la précédente partie de l'épître, il avait montré la justification chrétienne par la foi, en contraste avec les oeuvres de la loi; ici il fait voir que Dieu produit la sainteté. Au lieu de l'exiger d'une nature qui aime le péché, comme le fait la loi à l'égard de la justice humaine, Dieu produit la sainteté dans le coeur de l'homme par l'action du Saint Esprit. Après que Christ fut monté en haut et se fut assis à la droite de Dieu, ayant accompli une rédemption parfaite pour ceux qui croiraient en lui, il envoya le Saint Esprit pour habiter en eux. Ils étaient déjà fils de Dieu par la foi dans le Christ Jésus, et parce qu'ils étaient tels, Dieu leur a donné l'Esprit de son Fils. Nés de Dieu, purifiés par le sang de Christ, acceptés dans le Bien-aimé, Dieu les scelle comme siens par le don du Saint Esprit pour le jour de la rédemption, c'est-à-dire de la gloire. Ayant la nouvelle vie, Christ comme leur vie, ils sont tenus de marcher comme Christ a marché, et de manifester ici-bas la vie de Christ dans leur chair mortelle.

Cette vie, produite en nous par l'opération du Saint Esprit par la Parole, est dirigée par l'Esprit qui est donné aux croyants; sa règle est aussi dans la Parole. Ses fruits sont ceux de l'Esprit. La marche chrétienne est la manifestation au milieu du monde de cette nouvelle vie, de Christ notre vie. Si nous suivons ce sentier, — Christ lui-même, — si nous marchons sur ses traces, nous n'accomplirons pas les désirs de la chair. C'est ainsi que le péché est évité, et non en prenant la loi pour forcer l'homme à faire ce qu'il n'aime pas. La loi n'a aucune puissance pour forcer la chair à obéir, car la chair ne se soumet pas à la loi de Dieu, et aussi elle ne le peut pas. La nouvelle vie aime à obéir; elle aime la sainteté, et Christ est sa force et sa sagesse par le Saint Esprit. La chair est là, c'est vrai; elle convoite contre l'Esprit et l'Esprit contre la chair, pour empêcher l'homme de marcher comme il le voudrait. Mais si nous marchons par l'Esprit, nous ne sommes pas sous la loi; nous ne sommes pas comme l'homme de [Romains 7](#), qui, poussé par la nouvelle nature, a la volonté de faire le bien, mais qui, captif du péché, ne trouve pas le moyen de faire ce qu'il désire, car la loi ne donne ni puissance, ni vie. Sous la loi, même si la vie existe, il n'y a point de force; l'homme est captif du péché.

Mais lorsqu'il est scellé par le Saint Esprit, le croyant est libre; il peut accomplir le bien qu'il aime. Si Christ est ainsi en lui, le corps est mort, le vieil homme est crucifié avec Christ. L'Esprit est vie, et cet Esprit, comme une personne divine et puissante, opère en lui pour

produire de bons fruits. La chair et l'Esprit, dans leur nature, sont opposés l'un à l'autre; mais si nous sommes fidèles à chercher la grâce, la puissance de l'Esprit, Christ, par son Esprit en nous, nous rend capables de tenir la chair pour morte et de marcher sur les traces de Christ, en portant les fruits qui lui conviennent.

Il n'y a en réalité aucune difficulté à distinguer les fruits de l'Esprit et les fruits de la chair; l'apôtre les nomme, ceux, au moins, qui caractérisent leur action respective. Quant aux fruits de la chair, il déclare positivement que «ceux qui commettent de telles choses n'hériteront pas du royaume de Dieu. » Mais les fruits de l'Esprit sont «l'amour, la joie, la paix, la longanimité, la bienveillance, etc.: contre de telles choses, il n'y a pas de loi;» Dieu ne peut pas condamner le fruit de son propre Esprit. Remarquez que les premiers de ces fruits sont l'amour, la joie, la paix. L'Esprit produit sans doute les fruits pratiques qui manifestent la vie de Christ aux yeux des hommes, mais les fruits intérieurs, ceux qui se rapportent à Dieu, viennent en premier lieu; c'est la condition nécessaire à l'âme pour produire les autres. Beaucoup de personnes converties cherchent les fruits pratiques, afin de s'assurer qu'elles sont nées de l'Esprit et acceptées de Dieu. Mais la paix, l'amour et la joie sont les premiers fruits de la présence de l'Esprit, les autres viennent après. Afin de connaître ce qui est dans le coeur de Dieu, nous avons besoin de voir le fruit de son coeur, c'est-à-dire le don de Jésus,

Si je crois en lui, et si par lui je crois à l'amour de Dieu, étant scellé de Dieu par l'Esprit, j'ai le sentiment de son amour, — son amour, manifesté dans la mort de Jésus, est versé dans mon coeur par le Saint Esprit qui est donné à ceux qui sont lavés de leurs péchés par la foi en son sang. Par cet Esprit, nous avons la conscience de notre position devant Dieu, et l'amour, la joie et la paix dans notre âme. A côté de cela, les fruits qui suivent sont la preuve pour les autres que ma certitude et mon assurance ne sont pas fausses, que je ne me fais pas illusion. Mais pour moi-même, c'est ce que Dieu a fait qui est la preuve de ce qui est dans son coeur, et, par la foi, je scelle que Dieu est vrai. Puis, scellé par le don de l'Esprit, je me réjouis dans sa bonté, et les fruits de la nouvelle vie manifestent aux autres que cette vie est là.

De plus, «ceux qui sont du Christ ont crucifié la chair avec les passions et les convoitises». Ils n'ont pas à mourir: Christ est mort pour nous, et lui qui mourut étant notre vie, nous nous tenons nous-mêmes pour morts, crucifiés avec lui, comme si nous-mêmes étions morts sur la croix, puisque c'est pour nous qu'il a souffert. Possédant une autre vie, je ne reconnais pas la chair comme étant «moi», mais comme étant le péché qui habite en moi, et je la tiens pour crucifiée. Le chrétien fidèle réalise cela continuellement. Dieu déclare que nous sommes morts avec Christ. Il nous voit tels (Colossiens 3: 3). La foi, acceptant avec reconnaissance la déclaration de Dieu, tient pour morte la chair, le vieil homme, (Romains 7), et, par l'Esprit, s'il est fidèle, le chrétien applique la croix d'une manière pratique à la chair, de sorte qu'elle n'agit point (2 Corinthiens 4: 10); en outre, Dieu, dans son gouvernement, envoie ce qui est nécessaire pour éprouver le chrétien, et pour effectuer cette marche par l'Esprit.

L'apôtre ajoute à sa déclaration: «Si nous vivons par l'Esprit, marchons aussi par l'Esprit. Ne soyons pas désireux de vaine gloire, en nous provoquant les uns les autres, et en nous portant envie les uns aux autres». La loi nourrit plutôt qu'elle ne détruit la vaine gloire, car la loi nous fait penser à nous-mêmes. Lorsqu'elle est bien employée, elle est utile pour convaincre de péché, mais non pour produire la justice.

Ainsi l'action de la loi, en rapport avec la justification et la sainteté, a été pleinement examinée et mise en pleine lumière. Elle ne peut pas produire la justice, elle l'exige. Elle ne peut pas être jointe à Christ comme moyen de justification, car «si la justice est par la loi, Christ est donc mort en vain». Il est évident que l'homme aurait dû garder les commandements de Dieu, mais là n'est pas la vraie question. Il ne les a pas gardés; par conséquent, sur ce terrain-là, il est perdu. Christ, d'un autre côté, apporte le salut, parce que nous sommes coupables.

Ensuite, quant à la sainteté, Dieu ne cherche pas à la produire dans la chair par la loi, car la chair ne se soumet pas à la loi de Dieu, et aussi elle ne le peut pas. Dieu donne une vie nouvelle en Christ, et il donne aussi le Saint Esprit, pour produire des fruits qui lui soient agréables, et contre ces fruits il n'y a certainement aucune loi divine. Dieu ne peut pas condamner les fruits de son propre Esprit. C'est la nouvelle créature, la nouvelle vie, avec ses fruits par l'Esprit, qui sont agréables à Dieu; c'est cette nouvelle créature qui cherche à lui plaire.

Fortifiés par l'Esprit et instruits par lui, selon la sagesse de Dieu déployée dans la Parole, cherchons à marcher sur les traces de Christ, cet exemple parfait qui nous a été donné, de la vie de Dieu dans un homme.

Chapitre 6

L'apôtre ajoute quelques exhortations spéciales: premièrement, quant à la grâce que nous avons à montrer les uns envers les autres, associée avec le sentiment de notre responsabilité personnelle. L'esprit de la loi conduit naturellement à la justice, et ensuite à la dureté envers celui qui s'est laissé surprendre en quelque faute: elle nous fait oublier notre propre faiblesse. C'est ce que l'on voyait clairement chez les pharisiens, et c'est ce qui se trouve aussi parmi les chrétiens; voilà pourquoi l'apôtre les exhorte en disant: «Frères, si un homme s'est laissé surprendre par quelque faute, vous qui êtes spirituels, redressez un tel homme dans un esprit de douceur, prenant garde à toi-même, de peur que toi aussi, tu ne sois tenté». Le sentiment de notre propre faiblesse nous rend doux envers les autres.

Ensuite, au verset 2, nous trouvons une loi; l'apôtre la nomme ainsi, parce que les Galates voulaient une loi. Mais la vraie loi, s'il leur en fallait une, c'est d'agir comme Christ l'a fait, c'est-à-dire de porter les fardeaux des autres, et ainsi l'on accomplit la plus excellente des lois, la loi d'amour. L'apôtre ne voudrait pas qu'ils fussent indifférents au péché, ou qu'ils manquassent à exercer la discipline nécessaire dans le cas d'un péché

manifeste. Mais, en supposant qu'un frère se fût laissé surprendre par quelque faute, l'apôtre veut qu'ils cherchent sa restauration avec amour, avec toute la fidélité d'un saint amour. Le danger et même l'effet d'un esprit légal est de nous faire croire que nous sommes quelque chose, alors que nous ne sommes rien, et nous nous séduisons nous-mêmes. Paroles bien simples, mais pleines de puissance! Nous avons besoin de nous éprouver nous-mêmes et notre propre oeuvre, pour avoir de quoi nous glorifier, mais alors, c'est quant à nous-mêmes et non relativement à autrui, — principe toujours vrai, et alors applicable aux Galates. De qui était l'oeuvre opérée parmi eux? De Paul. D'autres voulaient se l'approprier; mais, quand ils étaient païens, Paul avait travaillé parmi eux et avait été l'instrument de leur conversion. Par son moyen, ils avaient reçu Christ dans leurs coeurs. Mais chacun portera son propre fardeau. La grâce peut porter les fardeaux des autres; mais, quant à la responsabilité, lorsque le Seigneur jugera, chacun portera son propre fardeau.

Ici se termine l'exhortation qui traite des relations des frères dans leur responsabilité les uns à l'égard des autres, comme aussi de ce qui regarde chacun. Paul y ajoute son désir que ceux qui sont enseignés par le moyen de serviteurs de Dieu qui travaillent parmi eux, pensent avec amour aux besoins de ceux qui les enseignent.

L'apôtre retourne ensuite au principe fondamental de la marche chrétienne. Ce n'est pas une loi donnée à une nature qui, toujours, par sa nature même, résiste à la loi; c'est une puissance qui agit dans une vie nouvelle, l'Esprit donné à ceux qui croient au Seigneur Jésus. Le gouvernement de Dieu garantit les conséquences qui découlent de la marche. Dieu ne permet pas que l'on se moque de lui; ce qu'un homme sème, c'est ce qu'il moissonnera aussi. «Celui qui sème pour sa propre chair, moissonnera de la chair la corruption; mais celui qui sème pour l'Esprit, moissonnera de l'Esprit la vie éternelle». Le sentier du péché, et le sentier de l'Esprit (qui est celui où le vrai chrétien marche), conduisent tous deux infailliblement à la fin qui leur convient, — le sentier de la chair à la corruption, même dans cette vie; le sentier de l'Esprit à la vie éternelle.

(verset 9). Mais nous ne devons pas être fatigués de suivre le bon sentier, car Dieu est fidèle; et, si nous persévérons, nous moissonnerons au temps propre. Nous voudrions souvent voir immédiatement le fruit de nos travaux, semblables en cela à quelqu'un qui remuerait la terre pour voir si la semence germe. Mais l'oeuvre, si elle est réelle, est l'oeuvre de Dieu, et il nous faut attendre jusqu'à ce qu'il l'ait accomplie; alors nous verrons le fruit dans sa maturité selon la perfection de l'opération de Dieu. Ne nous lassons donc point en faisant le bien, mais, tandis que nous en avons l'occasion, faisons du bien à tous, surtout à ceux de la maison de la foi.

(verset 11) L'apôtre en revient encore à son sujet principal, montrant la préoccupation de son esprit, exprimée aussi dans le fait qu'il mentionne. Il était grandement troublé, parce que les Galates abandonnaient les principes de la grâce dans lesquels ils avaient été instruits, et par lesquels ils avaient été convertis. Il leur avait écrit cette lettre de sa propre

main, lui qui, habituellement, se servait d'un autre pour écrire (Romains 16: 22; 2 Thessaloniens 3: 17).

«Ceux qui vous contraignent à être circoncis, dit l'apôtre, veulent avoir une belle apparence dans la chair». Eux-mêmes ne gardaient pas la loi, mais afin de s'attirer de l'honneur à eux-mêmes, ils cherchaient à placer les autres sous la loi, — la religion dont ils se glorifiaient comme étant celle de leurs ancêtres, et ils cherchaient à en tirer de la gloire dans la chair, par des prosélytes du milieu des nations. L'apôtre, lui, ne voulait se glorifier que dans la croix du Seigneur Jésus Christ, par laquelle le monde lui était crucifié et lui au monde. Chercher à avoir devant le monde une belle apparence, ou même une apparence religieuse, c'est vouloir être honoré par un monde qui a déshonoré, rejeté et crucifié Celui qui nous a aimés et s'est donné lui-même pour nous.

La croix, pour nous, est le salut, la preuve de l'amour infini de Dieu, mais pour le Seigneur de gloire, c'était l'opprobre, la honte à laquelle il se soumettait pour nous. A la croix, le monde s'est définitivement condamné lui-même, et Dieu a été glorifié en amour. Paul ne voulait pas de l'honneur d'un monde qui, à la croix, avait déshonoré Celui qui l'avait tant aimé; il ne voulait se glorifier qu'en la croix, — la preuve de l'amour du Seigneur et de son propre salut. Il s'identifiait avec Christ; il était crucifié au monde qui avait crucifié Christ, et, de même, le monde lui était crucifié. Un monde qui a crucifié le Seigneur n'est pas la place où un chrétien puisse chercher de l'honneur; ce monde a manifesté, par la croix, ce qu'il est. Irons-nous avec le monde pour crucifier Christ, ou bien confesserons-nous Celui qui s'est livré lui-même pour nous sur cette croix, et l'aimerons-nous là où il a montré son amour pour nous? Dans le Christ Jésus, ni la circoncision, ni l'incirconcision ne sont rien, — tout cela a pris fin à la croix, avec la mort au monde et à ses éléments; ce qui subsiste, c'est une nouvelle création.

Voilà la règle du chrétien, et non la loi qui s'adapte à l'homme né d'Adam, à l'homme selon la chair et vivant dans le monde, bien que la chair ne se soumette pas à la loi, et ne le puisse pas. «A l'égard de tous ceux qui marcheront selon cette règle, dit l'apôtre, paix et miséricorde sur eux et sur l'Israël de Dieu», et non sur l'homme selon la chair.

Paul, dans la conscience de ce qu'il avait été dans son service, avec un cœur patient et un esprit élevé, s'écrie: «Désormais que personne ne vienne me troubler, car moi je porte en mon corps les marques du Seigneur Jésus». Il est douloureux de voir que l'apôtre, lui-même dans l'affliction, soit obligé d'avoir recours à cette preuve de son appel divin. Il n'y a point de salutation, pas un mot d'amour ou de confiance: «Que personne ne me trouble», est tout ce qu'il peut dire à ceux qui auparavant se seraient arraché les yeux par amour pour lui.

Tout cela montre clairement jusqu'à quel point l'erreur des Galates pesait sur l'esprit de l'apôtre. Combien grave est cette perversité du cœur humain qui, réellement inconsciente de son état de péché et de sa faiblesse, au lieu de trouver dans la loi la preuve de cet état, emploie la loi pour établir sa propre justice, une justice humaine, après que

l'évangile a révélé la justice de Dieu pour nous en Christ, précisément parce que nous n'avons aucune justice en nous pour Dieu. Mais, depuis ces jours des Galates, c'est une erreur qui abonde de toutes parts, et même qui caractérise le christianisme actuel. C'est la doctrine de toutes les branches de la chrétienté.

L'épître aux Galates est fort intéressante, mais très triste; elle nous ramène aux bases du christianisme, aux fondements sur lesquels reposent nos relations, plutôt qu'elle ne présente le développement des privilèges qui appartiennent au chrétien et à sa position en Christ. Mais elle est d'autant plus nécessaire à l'âme qui désire croître en grâce. Car si nous ne sommes pas bien fondés dans la grâce et dans l'efficacité de l'oeuvre de Christ, il nous est réellement impossible de croître dans le développement de la vie, et dans la communion avec le Père et avec son Fils Jésus Christ. Il est toujours nécessaire de poser de nouveau les bases de nos relations avec Dieu.